

---

Plan régional  
de développement  
du territoire public

Capitale-Nationale

---

---

**Réalisation et rédaction :** Direction régionale de la gestion du territoire public de  
la Capitale-Nationale

**Direction :** Guy Bouchard

**Responsable régionale :** Patricia Munoz

**Équipe régionale :** Réal Filion  
Jean Morel  
Sylvie Normand  
Jean-Pierre Poirier

**Collaboration :** Hélène T. Leclerc  
Lucie Roberge

---

**Conception et soutien  
à la réalisation :** Direction générale de la gestion du territoire public

**Coordination :** Louise Pelletier

**Collaboration spéciale :** Manon Bergeron  
Édouard Chrétien  
France Dumais  
Gilles Larochelle  
Jean-François Larouche  
Luce Sainte-Marie

Danielle Blain, Passez Go

**Conception graphique :** Christiane Leclerc communication

---

**Production :** Direction des communications

---

**Diffusion :** Direction générale de la gestion du territoire public

---

---

## Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNF a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNF a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

---



# Table des matières

INTRODUCTION .....	1
<b>PARTIE 1 : DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC</b>	
CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP).....	5
1.1 Définition .....	5
1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public.....	5
1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public .....	6
1.3.1 Constat territorial et problématique de développement .....	6
1.3.2 Enjeux et concept de développement.....	7
1.3.3 Scénario de développement et plan d'action .....	7
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC .....	9
2.1 Section récréotourisme .....	9
2.1.1 Définition du récréotourisme .....	9
2.1.2 Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme.....	9
2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme .....	10
2.1.4 Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme .....	13
2.1.5 Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public .....	13
<b>PARTIE 2 : PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA CAPITALE-NATIONALE</b>	
<b>SECTION1 – RÉCRÉOTOURISME</b>	
INTRODUCTION .....	17
CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL.....	17
1.1 Territoire d'étude .....	17
1.2 Contexte régional .....	18

CHAPITRE 2	CONSTAT TERRITORIAL.....	23
2.1	Situation actuelle du récréotourisme .....	23
2.1.1	Le contexte mondial et québécois.....	23
2.1.2	Le contexte régional .....	24
2.1.3	Situation récréotouristique régionale.....	27
2.1.4	Volet hébergement.....	27
2.1.5	Volet activités récréatives de plein air .....	36
2.1.6	Volet activités récréatives culturelles.....	46
2.2	Le potentiel récréotouristique de la région de la Capitale-Nationale .....	47
2.2.1	Le potentiel d'hébergement .....	47
2.2.2	Le potentiel d'activités récréatives de plein air .....	48
2.2.3	Les activités récréatives culturelles .....	49
2.3	Synthèse récréotouristique .....	50
CHAPITRE 3	LES ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET LES RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX .....	53
3.1	Enjeux récréotouristiques régionaux.....	54
3.1.1	Villégiature privée .....	54
3.1.2	Camping aménagé.....	55
3.1.3	Sentier récréotouristique .....	56
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT.....	57
4.1	Les secteurs de planification.....	57
4.1.1	Secteur : Conservation .....	57
4.1.2	Secteur : Développement en partenariat.....	58
4.1.3	Secteur : Développement et consolidation .....	61
4.2	Les axes de planification .....	61
4.2.1	Axe du Saint-Laurent .....	61
4.2.2	Axe de la réserve faunique de Portneuf et des lacs Long et Montauban.....	62
4.2.3	Axe Saint-Raymond .....	62
4.2.4	Axe Tourilli .....	62
4.2.5	Axe de la réserve faunique des Laurentides .....	63
4.2.6	Axe des Grands-Jardins .....	63
4.2.7	Axe Charlevoix .....	63
4.2.8	Axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie .....	63
4.3	Les pôles d'activités récréatives .....	64

CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT .....	65
5.1	Les secteurs de développement .....	65
5.1.1	Secteur : Approche subordonnée.....	65
5.1.2	Secteur : Approche en partenariat .....	65
5.1.3	Secteur : Approche en consultation .....	66
5.2	Modalités de développement des trois enjeux régionaux .....	69
5.2.1	Villégiature privée .....	69
5.2.2	Camping aménagé.....	72
5.2.3	Sentier récréotouristique .....	73
5.2.4	Modalités spécifiques de développement des produits récréotouristiques autres que ceux identifiés en tant qu'enjeux régionaux .....	75
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION .....	77
SOMMAIRE	.....	87
ANNEXE 1 :	LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION .....	95
ANNEXE 2 :	ENJEUX RÉGIONAUX.....	96
ANNEXE 3 :	MÉTHODE D'ANALYSE FAUNIQUE POUR DÉTERMINER LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE DANS LE RESPECT DU POTENTIEL DE PÊCHE .....	101
ANNEXE 4 :	EXEMPLE D'UN REGROUPEMENT DE LACS POUR LE CALCUL DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE VILLÉGIATURE PRIVÉE EN FONCTION DU POTENTIEL DE PÊCHE .....	102
LISTE DES ACRONYMES	.....	103
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE	.....	104
BIBLIOGRAPHIE	.....	109





## Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude .....	19
Carte 2	Constat récréotouristique – volet Hébergement .....	29
Carte 3	Constat récréotouristique – volet Activités récréatives de plein air – Sentier de véhicule hors route.....	37
Carte 4	Constat récréotouristique – volet Activités récréatives de plein air – Sentier de randonnée .....	39
Carte 5	Concept .....	59
Carte 6	Scénario .....	67

## Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP.....	6
-------------	---------------------	---

## Liste des tableaux

Tableau 1	Inventaire des abris sommaires.....	32
Tableau 2	Répartition des établissements d'hébergement commercial dans les territoires structurés .....	33
Tableau 3	Offre dans les parcs nationaux et les réserves fauniques.....	34
Tableau 4	Répartition des terrains de camping sur le territoire public .....	35
Tableau 5	Les types de sentiers sur le territoire régional.....	41
Tableau 6	Sentiers multifonctionnels de la région .....	44
Tableau 7	Autres activités récréatives de plein air selon les territoires .....	45
Tableau 8	Étapes de développement du produit « Villégiature privée » .....	71
Tableau 9	Étapes du développement du produit « Camping aménagé ».....	73
Tableau 10	Étapes de développement du produit « Sentier récréotouristique » .....	75
Tableau 11	Étapes de développement pour les produits récréotouristiques autres que ceux identifiés en tant qu'enjeux régionaux .....	76



---

## Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.



---

## Partie 1

Définition, rôles et élaboration  
d'un plan régional de  
développement du  
territoire public

Capitale-Nationale

---



---

## CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

### 1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

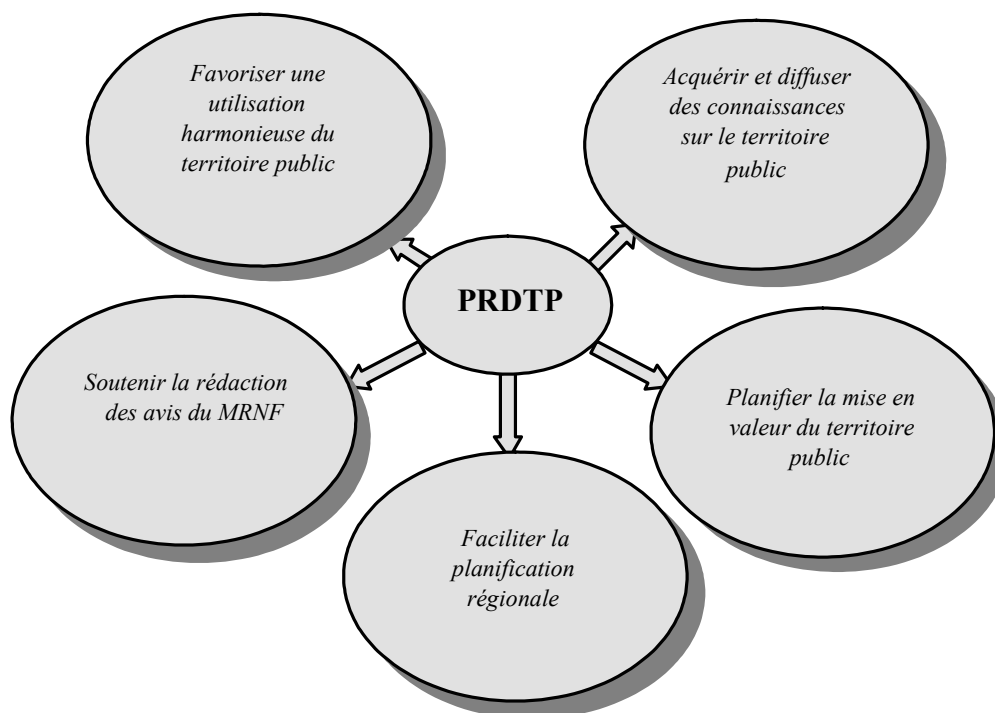
- ✓ **Progressif et modulaire** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ **Évolutif** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ **Fiable** : son information est à jour.
- ✓ **Partagé** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ **Concerté** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

### 1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNF. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

**GRAPHIQUE 1**  
**RÔLES DU PRDTP**



### 1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNF consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

#### 1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.



---

### 1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

### 1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.



---

## CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

### 2.1 Section récréotourisme

#### 2.1.1 *Définition du récréotourisme*<sup>1</sup>

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles<sup>2</sup>.

#### 2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNF qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNF guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNF influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

---

<sup>1</sup> Denys Lessard, Tourisme Québec.

<sup>2</sup> Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

### 2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNF a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

#### 2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNF a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNF. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNF retient les objectifs de développement suivants :

- 
- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
  - ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.
  - ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
  - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
  - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
  - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
  - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

#### **2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec**

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

### 2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNF a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour<sup>3</sup>. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNF peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNF (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

### 2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNF procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNF.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNF entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

---

<sup>3</sup> Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

---

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

#### **2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme***

Le MRNF a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement et de développement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNF (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

#### **2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public***

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement et de développement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNF prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.





---

## Partie 2

### Plan régional de développement du territoire public

### Capitale-Nationale Section 1 — Récréotourisme

---



---

## Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la Capitale-Nationale – Section récréotourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) de la région de Québec élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d'encadrer le développement des activités récréotouristiques sur le territoire public ainsi que l'émission des droits liés à ces activités.

Le premier chapitre décrit le territoire d'étude et le contexte régional. Le deuxième chapitre présente le constat territorial en situant l'importance du récréotourisme dans la Capitale-Nationale et expose les potentiels de développement de cette région. Les enjeux d'utilisation territoriale reliés au récréotourisme sont énoncés au chapitre trois. Les chapitres quatre et cinq indiquent les orientations et les choix de développement retenus pour le territoire de la Capitale-Nationale. Finalement, le dernier chapitre présente le Plan d'action et les moyens qui seront mis en œuvre pour la réalisation du PRDTP.

## CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

### 1.1 Territoire d'étude

Avec ses 20 962 km<sup>2</sup>, la région de la Capitale-Nationale occupe au Québec le dixième rang pour sa superficie<sup>4</sup>. Bordée au sud par le fleuve Saint-Laurent et au nord par les régions de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, elle s'étend de la municipalité de Grondines dans la MRC de Portneuf jusqu'à celle de la Baie-Sainte-Catherine dans la MRC de Charlevoix-Est (voir carte 1).

La région compte 56 municipalités et neuf territoires non organisés (TNO), répartis entre six MRC, soit Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans, La Jacques-Cartier et Portneuf, et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)<sup>5</sup>. On y trouve également la réserve indienne de la communauté huronne-wendate, établie en zone urbanisée et d'une superficie de 1,46 km<sup>2</sup>, ainsi que la base militaire de Valcartier qui est de juridiction fédérale et s'étend sur environ 200 km<sup>2</sup>. Les TNO, principalement situés dans la partie nord, occupent plus de la moitié (53,8 %) du territoire.

---

<sup>4</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de l'information géographique, *Approximation des superficies du territoire québécois*, novembre 2002.

<sup>5</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, Répertoire des municipalités, dernière mise à jour le 4 février 2003, [www.mam.gouv.qc.ca/accueil.asp](http://www.mam.gouv.qc.ca/accueil.asp), consulté le 21 février 2003.

Les terres privées constituent 38 % du territoire régional et se concentrent principalement le long du fleuve Saint-Laurent. À elles seules, les terres du Séminaire de Québec représentent 20 % du territoire privé, soit environ 1 600 km<sup>2</sup>. Il s'agit d'une des plus grandes propriétés privées du Québec. Quant aux terres du domaine de l'État, elles représentent 62 % de la superficie de la région.

Le territoire d'application du PRDTP concerne les terres publiques placées sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État<sup>6</sup>, à l'exception des parcs nationaux et des réserves écologiques. Cependant, il importe de prendre en compte les activités récréatives actuelles et projetées sur le territoire privé et dans les parcs nationaux afin d'assurer une meilleure coordination du développement des activités récréatives à l'échelle régionale. Cette coordination est fondée sur la recherche d'une complémentarité et d'une diversité des activités récréatives, et vise à mieux répondre aux besoins de la population.

## 1.2 Contexte régional

En 2004<sup>7</sup>, la région de la Capitale-Nationale comptait 663 162 habitants concentrés à près de 80 % sur le territoire de la ville de Québec. Cette ville occupe 544,75 km<sup>2</sup>, soit 2,6 % de la superficie totale de la région. Le reste de la population est réparti dans les six MRC de la région, dont cinq comprennent du territoire public.

La principale caractéristique de l'activité économique de la région de la Capitale-Nationale est la forte dominance des emplois relatifs au secteur des services<sup>8</sup>. En effet, 85 % des emplois y sont attribuables, comparativement à 74 % pour le Québec. Ces emplois sont concentrés principalement dans le commerce (16 %), les soins de santé et l'assistance sociale (13 %) ainsi que l'administration publique (11 %). Le fait que le siège du gouvernement du Québec soit localisé dans la ville de Québec explique que cette dernière catégorie soit beaucoup plus importante dans la région que dans l'ensemble du Québec (6 %).

---

<sup>6</sup> Loi sur les terres du domaine de l'État, LRQ, chapitre T-8.1.

<sup>7</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Bulletin statistique régional de la Capitale-Nationale*, décembre 2004, [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/03capitale\\_nationale.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/03capitale_nationale.pdf), consulté le mars 2005.

<sup>8</sup> La classification utilisée est le SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, 1997) qui comprend deux grands secteurs économiques, soit le secteur de la production de biens et le secteur des services. (Source : [www.statcan.ca/francais/concepts/SNA/naics\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/concepts/SNA/naics_f.htm)).

---

**CARTE 1**  
**TERRITOIRE D'ÉTUDE**



---

La production de biens représente 15 % des emplois régionaux alors que la moyenne québécoise est de 26 %. La majorité des emplois de ce secteur se trouvent dans les domaines de la fabrication et de la construction, qui fournissent 14 % des emplois régionaux, comparativement à 23 % pour l'ensemble du Québec. Quant aux champs d'activités reliées à la mise en valeur des ressources naturelles, telles l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse et l'extraction minière, ils représentent 1 % des emplois comparativement à 3 % pour le Québec.

Le territoire public régional est très structuré et très utilisé : 92 % de sa superficie possède un statut particulier. Situation unique au Québec, il compte deux réserves fauniques, cinq zones d'exploitation contrôlée (zecs), dont une partie du territoire se trouve dans les régions administratives voisines, et cinq portions de zecs situées majoritairement dans les régions administratives avoisinantes, quatorze pourvoies avec droits exclusifs (PADE), quatre parcs nationaux, quatre réserves écologiques, trois territoires intramunicipaux délégués à des MRC, une station forestière et une forêt d'enseignement et de recherche.

Enfin, les Hurons-Wendats pratiquent la chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales sur une grande partie du territoire régional, et ce, sur la base de modalités prévues dans une entente conclue entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation huronne-wendat.

La mise en valeur du territoire public implique donc de nombreux intervenants et exige, pour le meilleur intérêt collectif, une intégration et une harmonisation des différentes préoccupations et des divers besoins.





---

## CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL

### 2.1 Situation actuelle du récréotourisme

#### 2.1.1 *Le contexte mondial et québécois*

L'Organisation mondiale du tourisme prévoit que le tourisme international conservera un rythme de croissance avoisinant 4,1 % par année d'ici 2020<sup>9</sup>. En 2002, le Canada se situait au septième rang du classement des dix premières destinations du monde avec 20,1 millions d'arrivées de touristes internationaux. De 1999 à 2002, il a gagné deux rangs en ce qui a trait aux arrivées, passant de la neuvième à la septième position. Par contre, il ne se classe plus parmi les dix premiers pays pour ce qui est des recettes.

En 2002, 27,5 millions de touristes ont voyagé au Québec et y ont dépensé 7,3 milliards de dollars<sup>10</sup>. Trois visiteurs sur quatre (72 %) provenaient du Québec, suivis en ordre d'importance par les touristes venant des autres provinces canadiennes (15 %), les Américains (9 %) puis les touristes venant d'autres pays (4 %). Au cours de la même année, près de la moitié (47 %) des dépenses touristiques au Québec ont été le fait des Québécois, suivis des Américains (20 %) et des touristes venus des autres provinces canadiennes (20 %) et, en dernier lieu, des touristes originaires d'autres pays (13 %). Durant cette période, le Québec était au troisième rang derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique en ce qui concerne le nombre de visiteurs étrangers (en provenance des États-Unis et d'autres pays).

Au Québec, le tourisme génère une activité économique appréciable. En 2002, il était responsable de plus de 120 000 emplois directs, auxquels se sont ajoutés 43 000 emplois indirects dans des secteurs d'activités qui fournissent des biens et services aux entreprises touristiques<sup>11</sup>.

Dans un marché de plus en plus global et de plus en plus concurrentiel, le Québec doit, lui aussi, constamment ajuster ses stratégies de mise en marché. Pour assurer l'efficacité maximale des activités promotionnelles afin de raffermir et d'améliorer la place du Québec comme destination touristique internationale, Tourisme Québec<sup>12</sup> mise sur 19 produits d'appel pour répondre aux attentes de plus en plus diversifiées des clientèles touristiques :

---

<sup>9</sup> ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, *Faits saillants du Tourisme*, Édition 2003.

<sup>10</sup> TOURISME QUÉBEC, *Statistiques touristiques, Le tourisme au Québec, Bilan 2002 et résultats préliminaires 2003*, octobre 2003.

<sup>11</sup> TOURISME QUÉBEC, *Estimation interne basée sur des données de l'Enquête sur la population active ainsi que de l'étude nommée Indicateurs nationaux du tourisme*, 2002.

<sup>12</sup> TOURISME QUÉBEC, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, 2000.

- 
- Le séjour urbain (été-automne)
  - Le séjour urbain (hiver)
  - Villes-escapades
  - Circuit géographique
  - Circuit thématique
  - Réunion d'affaires
  - Tourisme autochtone
  - Cyclotourisme
  - Séjour de villégiature
  - Tourisme de santé
  - Golf
  - Ski alpin
  - Voyage de motivation
  - Motoneige
  - Ski de fond
  - Chasse et pêche
  - Aventure-plein air
  - Croisière internationale
  - Congrès

### 2.1.2 *Le contexte régional*

En 1999, l'industrie touristique générait 21 000 emplois directs dans la région de la Capitale-Nationale<sup>13</sup>. En 2002, celle-ci recevait quelque 21 %<sup>14</sup> des touristes, soit 4,4 millions de visiteurs sur un total de 20,9 millions, ce qui la plaçait au deuxième rang au Québec derrière la région de Montréal. Elle occupait aussi le deuxième rang en matière de dépenses avec 23 % du total pour le Québec.

La région de la Capitale-Nationale est composée de deux régions touristiques, Québec et Charlevoix. Facilement accessible par terre, par air et par voie maritime, elle se distingue par la variété des activités touristiques qui y sont offertes, liées tant à la culture qu'à la nature.

La région de la Capitale-Nationale recèle plusieurs produits identifiés comme produits d'appel par Tourisme Québec, dont le séjour urbain, des circuits thématiques qui incluent notamment l'agrotourisme et le tourisme religieux, le golf, le ski alpin, les réunions d'affaires, les congrès, le tourisme autochtone, la motoneige, le ski de fond, la chasse et la pêche, l'aventure plein air et le séjour de villégiature. En outre, de nombreux événements d'envergure s'ajoutent à ces produits d'appel, tels le Carnaval de Québec, le Festival international d'été de Québec, les fêtes de la Nouvelle-France, le Festival international du Domaine Forget.

La région compte aussi plusieurs équipements majeurs, dont l'Aquarium du Québec, le Village Vacances Valcartier et le Casino de Charlevoix. Rappelons que la région touristique de Charlevoix fait partie du Réseau mondial de réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 1989. Elle est également reconnue comme la région gastronomique et touristique par excellence du Québec.

---

<sup>13</sup> TOURISME QUÉBEC, *Plan d'action, Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*, 1999.

<sup>14</sup> TOURISME QUÉBEC, *Statistique touristique, Le tourisme au Québec en bref – 2002*, 2002.

---

✓ Le tourisme sur le territoire privé

L'omniprésence du fleuve, combinée à une diversité de paysages, d'éléments patrimoniaux datant de plusieurs époques ainsi qu'aux nombreuses infrastructures culturelles tels les musées et les galeries d'art, font du séjour urbain et du circuit thématique des expériences touristiques exceptionnelles.

Première route carrossable au Canada, véritable assise du tourisme sur le territoire privé, le Chemin du Roy longe le fleuve et traverse la région d'ouest en est en passant par la ville de Québec, où afflue une clientèle touristique internationale pour un séjour urbain. Berceau de la civilisation française en Amérique, le Vieux-Québec a été nommé site du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en 1985. Il est reconnu pour ses nombreux sites historiques tels les plaines d'Abraham, la Place Royale et ses nombreux styles architecturaux, dont l'Hôtel du Parlement et le Château Frontenac. Les visiteurs peuvent également découvrir, au fil du Chemin du Roy, les villes et les villages de cinq MRC de la région, riches de bâtiments à l'architecture exceptionnelle.

Des circuits thématiques, dont l'agrotourisme et le tourisme religieux, sont offerts aux visiteurs sur le territoire privé.

L'agrotourisme permet aux voyageurs de rencontrer les producteurs agricoles de la région et de découvrir leurs produits tout au long de l'année. Diversifiée, l'offre agrotouristique comprend entre autres des cabanes à sucre, des cidreries et des vignobles, des fromageries et des piscicultures, reliés depuis quelques années par des routes et des circuits thématiques ou variés. L'île d'Orléans est un lieu incontournable de l'agrotourisme dans la région : chaque été, elle se transforme en un vaste marché public en plein air où les visiteurs peuvent se procurer des fruits, des légumes et bien d'autres produits du terroir directement auprès des agriculteurs. Par la même occasion, ils peuvent découvrir d'importants pans d'histoire de la colonisation à travers l'architecture et les musées de l'île.

La Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré constitue le principal pôle d'attraction du tourisme religieux. C'est un lieu de pèlerinage fréquenté par plus d'un million et demi de personnes chaque année.

Le territoire privé permet également aux visiteurs d'accéder à plusieurs infrastructures de nature, été comme hiver. Les clubs de golf abondent – mentionnons entre autres Le Grand Portneuf, Mont-Tourbillon, Le Grand Vallon, Fairmont Le Manoir Richelieu et deux centres de ski d'envergure internationale, Stoneham et Mont-Sainte-Anne, accueillent novices et amateurs chevronnés. Enfin, le centre touristique du Parc de la Chute-Montmorency met en valeur le caractère naturel mais aussi certains éléments historiques de l'utilisation de la force hydraulique qu'il est possible de découvrir dans le musée du manoir Montmorency.

En plus des activités culturelles et de nature, le territoire privé est l'assise d'importantes activités en matière de tourisme d'affaires et de congrès. Le Centre de foire et le Centre des congrès du Québec font de la région une destination intéressante à cet égard.

Le tourisme autochtone est quant à lui en émergence : la communauté huronne-wendate offre aux visiteurs plusieurs activités en lien avec ses traditions.

✓ Le tourisme sur le territoire public

Principalement localisé dans la partie nord de la région, le territoire public offre une variété de paysages caractérisés par un couvert forestier varié, un relief de montagnes et de vallées, un réseau hydrographique composé de lacs et de rivières où se trouve une faune remarquable par sa diversité. Grâce à ces ressources, le territoire public régional est un milieu de choix pour la pratique d'activités touristiques en milieu naturel, accessible à la population en moins d'une heure par le réseau routier. Les principaux produits d'appel en territoire public sont la motoneige, le ski de fond, la chasse et la pêche, l'aventure plein air et le séjour de villégiature. En effet, les visiteurs peuvent pratiquer la chasse, la pêche et différentes activités récréatives de plein air telles que la motoneige, la motoquad, la randonnée pédestre et autres; ils peuvent aussi compter sur les infrastructures offertes dans les parcs nationaux, les réserves fauniques, les pourvoiries et les zones d'exploitations contrôlées (zecs), qui facilitent la pratique de leurs activités préférées.

Le territoire public localisé en bordure du fleuve héberge principalement la station de ski alpin du Massif-de-la-Petite-Rivière-Saint-François, dans la MRC de Charlevoix, et le Sentier des Caps sur le territoire non organisé de Sault-au-Cochon, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Ainsi, les installations et les infrastructures touristiques privées et publiques sont complémentaires et permettent aux visiteurs de vivre une expérience touristique diversifiée. Le territoire privé, principalement le long du fleuve, est la zone par excellence pour la pratique des activités culturelles et patrimoniales tandis que les terres publiques, en raison de leur environnement exceptionnel, constituent une zone privilégiée pour les amateurs d'activités récréatives de plein air.

Le tourisme constitue un élément majeur du développement économique régional et il est identifié comme une filière porteuse d'emplois dans l'Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale<sup>15</sup>. Pour optimiser ce développement, l'Entente prévoit une intensification des efforts afin, d'une part, de consolider la position de la région comme destination de calibre international et, d'autre part, d'en faire une destination quatre saisons. Le premier de ces objectifs, énoncés et définis dans le plan d'action de Tourisme Québec<sup>16</sup>, s'applique tant aux atouts culturels et patrimoniaux de la ville de Québec qu'aux caractéristiques naturelles exceptionnelles du territoire des MRC de la région. Quant au deuxième objectif, il vise à mettre l'accent tout particulièrement sur le développement du tourisme hivernal. Cela devrait se traduire par une meilleure intégration des centres de ski alpin et de l'ensemble des autres activités et produits d'hiver comme le ski de fond, la motoneige, l'escalade sur glace et toute autre forme d'aventure hivernale douce.

---

<sup>15</sup> CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC, Entente cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale 2001–2006 (version texte), [www.crcdq.org/documents/document.html](http://www.crcdq.org/documents/document.html), consulté le 7 octobre 2004.

<sup>16</sup> TOURISME QUÉBEC, Plan d'action de Tourisme Québec, Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale, 1999 [www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan\\_cap.pdf](http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan_cap.pdf), consulté le 24 avril 2003.

---

### 2.1.3 *Situation récréotouristique régionale*

Dans la région, les activités récréatives sur les terres publiques sont liées en grande partie au prélèvement faunique, soit la chasse et la pêche, ainsi qu'aux activités récréatives de plein air telles que la motoneige, la motoquad, la randonnée pédestre, l'observation de la nature et autres, auxquelles s'ajoute l'hébergement en milieu naturel. Notons que la chasse et la pêche sont toutefois des activités en décroissance, tandis que les autres activités récréatives de plein air gagnent en popularité : ce phénomène s'observe également dans l'ensemble du Québec<sup>17</sup>. Seule exception notoire, la popularité de la chasse au cerf de virginie continue d'augmenter.

La chasse et la pêche se pratiquent surtout sur le territoire faunique structuré (voir carte 1), soit dans les réserves fauniques, les zecs et les pourvoies, qui offrent une gamme variée de produits et de services à leur clientèle. Sans être directement concernées par le PRDTP, ces deux activités influencent néanmoins la planification et le développement des activités récréatives qui en font l'objet. Par exemple, l'établissement du potentiel de développement de la villégiature privée en bordure des lacs tient compte de la ressource halieutique. De la même façon, le PRDTP prend en compte les enjeux soulevés par la compatibilité et l'harmonisation des usages dans les zones où la chasse est pratiquée, et ce, dès l'étape de la planification du développement des activités récréatives de plein air sur le territoire public.

Le développement de ces activités, notamment de la randonnée pédestre et du ski de fond, s'accélère, surtout dans les parcs nationaux et les réserves fauniques. Des investissements importants y sont actuellement en voie de réalisation et d'autres sont prévus au cours des prochaines années. Dans les zecs, certains investissements sont prévus, particulièrement aux fins de l'aménagement de terrains de camping. Dans un cas comme dans l'autre, les gestionnaires concernés doivent tenir compte d'une demande de plus en plus importante pour les activités récréatives de plein air. Ainsi, la mise en valeur du territoire public régional envisagée dans le présent PRDTP peut être abordée par le biais de trois grands volets : l'hébergement, les activités récréatives de plein air et les activités récréatives culturelles.

### 2.1.4 *Volet hébergement*

L'hébergement sert principalement de support aux activités récréatives pratiquées sur le territoire. Les deux modes d'hébergement présents sur le territoire régional sont la villégiature privée et l'hébergement commercial et communautaire, en particulier le camping aménagé (voir carte 2).

---

<sup>17</sup> SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, avril 2002.

#### 2.1.4.1 Villégiature privée

La villégiature est définie comme étant tout séjour effectué à des fins de récréation ou de plaisance hors du lieu de résidence habituel et, le plus souvent, en milieu rural ou forestier<sup>18</sup>. La villégiature privée réfère aux résidences secondaires communément appelées « chalets ». Ce type d'habitation est présent tant sur les terres privées que sur le territoire public.

La région compte environ 11 415 chalets dont 90 % sont situés sur le territoire privé. La valeur moyenne de ces chalets s'élève à 28 000 \$, ce qui représente un parc immobilier (bâtiments et terrains) d'une valeur globale d'environ 320 millions de dollars<sup>19</sup>.

Les propriétaires des chalets sur le territoire public bénéficient d'un bail de villégiature accordé par le MRNF pour la location d'un emplacement destiné à la construction d'une résidence secondaire. Les terrains destinés à la construction de ce type de résidence sont généralement d'une superficie de 4 000 mètres carrés. En 2006, le territoire public régional compte 1 193 baux de villégiature, soit 4,4 % des 26 820 baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État au Québec<sup>20</sup>. La valeur moyenne des chalets sur le territoire public régional est de 20 240 dollars<sup>21</sup>, ce qui représente un parc immobilier de plus de 24 millions de dollars, soit 7,5 % de la valeur du parc immobilier de la région pour cette catégorie d'habitation. De plus, les dépenses annuelles récurrentes reliées à la villégiature sur le territoire public régional sont estimées à 7,8 millions de dollars, soit 4,3 % des dépenses récurrentes annuelles reliées à cette activité pour l'ensemble du Québec<sup>22</sup>.

Ajoutons que les détenteurs de ces baux de villégiature, principalement localisés dans les zecs, proviennent à 85,0 % de la région de la Capitale-Nationale. Plus de la moitié (61,0 %) de ces baux ont été octroyés lors de « l'opération de déclubage »<sup>23</sup>. Depuis, certains emplacements de villégiature se retrouvent isolés sur des lacs. Cette situation peut entraîner, chez certains détenteurs de bail de villégiature, un sentiment de propriété exclusive du lac.

Entre 1993 et 1997, le Plan régional de développement de la villégiature a permis l'attribution de 51 emplacements de villégiature privée sur le territoire public, ce qui représente l'un des plus petits nombres d'attributions de toutes les régions du Québec. Depuis 1997, aucun emplacement de villégiature privée n'a été mis en disponibilité.

---

<sup>18</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, 1994.

<sup>19</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, *Sommaire du rôle d'évaluation*, 2003.

<sup>20</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2004.

<sup>21</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, *Sommaire du rôle d'évaluation*, 2003.

<sup>22</sup> Valeur actualisée à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada de données tirées de la Société d'aide au développement des collectivités, Vallée-de-la-Gatineau. *Enquête auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau*, septembre 1998.

<sup>23</sup> Les zones d'exploitation contrôlées (zecs) ont été mises en place en 1978, à la suite de l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche accordés aux clubs privés.

---

**CARTE 2**  
**CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE – VOLET HÉBERGEMENT**





---

La villégiature privée en bordure de lacs est particulièrement prisée. Toutefois, l'offre ne peut que demeurer inférieure à la demande, à cause notamment de la rareté du territoire public sans statut particulier, des contraintes géophysiques et environnementales et des objectifs de préservation de la faune aquatique dont se sont dotés les gestionnaires de zecs.

À la fin des années 70, une expérience relative au développement de la villégiature privée non riveraine a été réalisée au lac Carillon dans la MRC de Portneuf. Cette forme de développement et les règles qui s'y rattachent sont maintenues, à la demande du milieu pour le lac Carillon.

Par ailleurs, les membres de la Table régionale de concertation du PRDTP (voir annexe 1), en particulier les MRC, souhaitent exprimer dans le contexte du présent document certaines préoccupations au regard du développement de la villégiature privée sur le territoire public :

- **La demande de services** : tout développement de villégiature privée peut entraîner une augmentation de la demande pour des services (entretien des chemins et collecte des ordures ménagères) normalement offerts par les municipalités et les MRC, indépendamment du fait que les revenus (taxes) générés par de tels développements pourraient s'avérer insuffisants pour répondre à ces besoins.
- **La privatisation** : les membres de la table sont préoccupés par le comportement de certains villégiateurs qui agissent comme propriétaires des lacs en tentant de restreindre l'accès des autres citoyens au territoire ou aux plans d'eau (installations de barrières, comportement belliqueux, etc.).
- **L'application du Q-2, r. 8<sup>24</sup>** : le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de la Loi sur la qualité de l'environnement ne fait pas de distinction entre une résidence secondaire localisée en milieu rural et celle localisée en milieu forestier. L'obligation d'accès routier pour la vidange des fosses septiques est stipulée dans les deux cas, sans tenir compte des conditions particulières propres aux milieux forestiers.
- **Détérioration plus rapide des infrastructures routières** : le développement de nouveaux emplacements de villégiature privée entraîne un usage accru des ponts, ponceaux et routes qui, par conséquent, nécessitent un entretien plus fréquent et plus onéreux.

Les éléments de problématique précités à l'égard de la villégiature privée font de ce produit un enjeu régional dans le PRDTP de la région de la Capitale-Nationale.

---

<sup>24</sup> *Loi sur la qualité de l'environnement, règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, LRQ, chapitre Q-2, r. 8.

#### 2.1.4.2 Abri sommaire

Le bail d'abri sommaire émis par le MRNF permet à des amateurs d'activités en forêt, principalement aux pêcheurs et aux chasseurs, de louer un emplacement d'au plus 100 mètres carrés pour y construire un refuge rudimentaire. Ce refuge est une construction sans eau courante, sans électricité et sans fondations permanentes. Le bâtiment se résume à un rez-de-chaussée, sans étage, et la superficie de plancher n'excède pas 20 m<sup>2</sup>.

La région de la Capitale-Nationale n'en compte que quatre. Le détail de leur localisation est présenté dans le tableau qui suit :

**TABLEAU 1**  
**INVENTAIRE DES ABRIS SOMMAIRES**

Nombre	MRC	Riverain <sup>25</sup>	Non riverain
2	Charlevoix-Est	X	
1	Charlevoix-Est		X
1	Charlevoix	X	

Source : MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, 2004.

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent, d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abris sommaires existants. La Table régionale de concertation doit se positionner par rapport à la mise en œuvre de ces orientations : ses membres décideront si ce produit constitue un enjeu régional lors de la réalisation des activités prévues à cet effet dans le plan d'action (chapitre 6).

#### 2.1.4.3 Hébergement commercial et communautaire

##### ✓ L'hébergement commercial

L'hébergement commercial est l'occasion pour des personnes de séjourner, moyennant rétribution, dans un lieu de villégiature où sont offerts des services d'hébergement. Cette catégorie regroupe tous les hôtels, motels, auberges, couettes et cafés, bref tous les endroits où il est possible de louer une chambre. À ceux-ci s'ajoutent, en territoire public, les chalets qu'il est possible de louer par le biais de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et des pourvoyeurs, et les campings. Ces équipements sont souvent localisés à proximité des sites d'intérêt, créant ainsi des pôles d'activités récréatives.

<sup>25</sup> Terrain destiné à des fins de villégiature privée se trouvant à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'une rivière.

Sur le territoire privé, la principale concentration d'établissements d'hébergement se situe sur le territoire de la ville de Québec, avec une capacité de 9 000 chambres réparties entre plus de 200 établissements. Le taux d'occupation quotidien moyen pour les établissements hôteliers de la ville de Québec était, en 2003<sup>26</sup>, de 58,4 %. Il s'agit d'une destination touristique populaire, forte d'une offre importante et variée. Les facilités d'hébergement sont majoritairement utilisées pour les séjours urbains, pour le tourisme d'affaires et pour la pratique d'activités récréatives de plein air, à proximité de la ville de Québec.

À l'extérieur de la ville, Tourisme Québec dénombre 308 établissements d'hébergement, dotés d'une capacité totale de 4 781 chambres<sup>27</sup>. Ces établissements sont majoritairement de faible capacité, soit de 25 chambres et moins. En 2003<sup>28</sup>, le taux d'occupation quotidien moyen pour les établissements de la région touristique de Québec était de 53,9 %, et de 40,6 % pour les établissements de la région touristique de Charlevoix, où les sites d'hébergement sont en majorité situés dans les municipalités de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie, le long des grands axes routiers comme la route 138 et en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Tel qu'indiqué au tableau 2, 343 établissements d'hébergement commercial sont installés sur les terres publiques. Il s'agit principalement de chalets offerts en location, situés à l'intérieur des réserves fauniques, dans les parcs nationaux et dans les pourvoiries. Notons que les organismes responsables de la gestion de ces établissements (pourvoyeurs pour les pourvoiries et Sépaq pour les parcs nationaux et les réserves fauniques) se sont déjà dotés d'un plan de gestion pour l'implantation et le développement de l'hébergement commercial.

**TABLEAU 2**  
**RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT COMMERCIAL DANS**  
**LES TERRITOIRES STRUCTURÉS**

Territoire faunique	N <sup>bre</sup> d'établissements	Capacité totale (personnes)
Réserve faunique des Laurentides	134	656
Réserve faunique de Portneuf	46	256
Parc national de la Jacques-Cartier	18	114
Parc national des Grands-Jardins	16	119
Pourvoiries	129	1 086
<b>Total Territoire public</b>	<b>343</b>	<b>2 231</b>

Source : Compilation interne à partir de données de la Société des établissements de plein air du Québec et de la Fédération des pourvoiries du Québec, 2002.

<sup>26</sup> OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE QUÉBEC, *Écho tourisme statistique, Bulletin de performance de l'industrie touristique de la région de Québec*, décembre 2003, Bilan 2003,.

<sup>27</sup> TOURISME QUÉBEC, *Hébergement Québec 2001*.

<sup>28</sup> TOURISME QUÉBEC, *Portrait statistique de L'hôtellerie au Québec en 2003*.

Près de la moitié des chalets locatifs, soit 134, avec une capacité totale de 656 places, se trouvent dans la réserve faunique des Laurentides, principalement le long de la route 175 près de l'Étape et dans le secteur Croche-McCormick. Chaque établissement compte entre deux et dix places. Quant à la réserve faunique de Portneuf, elle offre 46 chalets en location avec une capacité de 256 places.

L'offre dans les parcs nationaux est modulée en fonction de la période de l'année. Le tableau 3 présente les détails de cette offre.

**TABLEAU 3**  
**OFFRE DANS LES PARCS NATIONAUX ET LES RÉSERVES FAUNIQUES**

Période de l'année	Taux de disponibilité des établissements	Taux d'occupation
Printemps – été	100 %	80 %
Automne	80 %	90 %
Hiver	15 %	60 %

Source : Société des établissements de plein air du Québec, Direction de la vente et de la réservation, estimé de M. Bernard Côté, février 2002.

La région touristique de Charlevoix compte quelques établissements d'hébergement commercial sur les terres publiques, situés uniquement dans les pourvoies. En 2000, selon l'estimation de la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ), le taux d'occupation des établissements des pourvoies était de 18 % pour la période d'ouverture (de mai à octobre)<sup>29</sup>. Cependant, lors des premières semaines suivant l'ouverture de la chasse et de la pêche, le taux d'occupation oscille à près de 100 %.

Dans les zecs et sur le territoire public sans statut particulier, l'hébergement commercial est à peu de chose près inexistant. Seuls les établissements de deux pourvoies sans droits exclusifs occupent une partie du territoire public sans statut particulier. L'une est localisée sur le territoire de la MRC de Portneuf et l'autre sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

✓ L'hébergement commercial : le camping

Le camping comprend le camping traditionnel et rustique pratiqué avec une tente ainsi que le caravanage pratiqué avec une roulotte, une tente-roulotte ou tout autre équipement prévu à cet effet.

<sup>29</sup> FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC, novembre 2001.

La région de la Capitale-Nationale compte 87 terrains de camping<sup>30</sup>, dont 34 sont localisés sur le territoire privé et 53 sur le territoire public, pour une capacité totale d'environ 6 640 places, dont 84 % sont situées en territoire privé. Durant la saison estivale, le taux d'occupation s'élève à 65 %.

Les 1 051 emplacements offerts par les campings situés sur le territoire public sont de deux types, aménagé ou rustique<sup>31</sup> (voir tableau 4). Les campings localisés dans les réserves fauniques et les parcs nationaux sont gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et comptent 564 emplacements. De façon générale, la demande est en croissance pour toutes les formes de camping.

Il existe 29 terrains de camping dans les zecs, pour une capacité totale de 465 emplacements. À cela s'ajoutent plusieurs concentrations de roulettes, qui se sont implantées sans planification préalable et sans respecter les normes environnementales applicables à la gestion des eaux usées. La sédentarisation de ces équipements de camping, qui se transforment en sites de villégiature permanente avec constructions complémentaires, constitue un autre phénomène souvent constaté sur les territoires de zecs.

**TABLEAU 4**  
**RÉPARTITION DES TERRAINS DE CAMPING SUR LE TERRITOIRE PUBLIC**

Territoire	N <sup>bre</sup> de terrains de camping	N <sup>bre</sup> d'emplacements
Réserves fauniques*	4	158
Parcs nationaux	20	428
Zecs	29	465
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>1 051</b>

\* Les campings dans les réserves fauniques sont ceux localisés à l'intérieur des limites de la région de la Capitale-Nationale.

Source : Compilation interne à partir de données de la Sépaq et du MRNF, 2002.

<sup>30</sup> CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING AU QUÉBEC (CDCQ), Guide du camping, 2002, [www.campingquebec.com](http://www.campingquebec.com), consulté le 13 octobre 2004.

<sup>31</sup> Le camping aménagé est un site disposant d'infrastructures aménagées par le gestionnaire du terrain et où les campeurs se voient offrir des services contre rétribution, principalement l'approvisionnement en eau ou en électricité. Les campings rustiques sont des sites qui ne comportent aucun service d'eau ou d'électricité.

La problématique du camping dans les zecs et sur le territoire public sans statut particulier est notamment liée à l'absence d'une planification de leur développement et d'un encadrement réglementaire rigoureux. Il faut cependant souligner les nombreux efforts de la MRC de Charlevoix-Est qui s'est dotée d'un Règlement de contrôle intérimaire<sup>32</sup> portant sur l'aménagement des terrains de camping.

Les éléments de problématique précités à l'égard du camping aménagé font de ce produit un enjeu régional dans le PRDTP de la région de la Capitale-Nationale.

✓ Hébergement communautaire

L'hébergement communautaire est le fait pour des personnes de séjourner dans un lieu de villégiature exploité dans le but d'offrir au public ou à une catégorie de personnes des services d'hébergement gratuits ou à un prix déterminé en ne considérant que les frais d'exploitation et d'entretien<sup>33</sup>.

Ce type d'hébergement se trouve essentiellement sur le territoire public sans statut particulier et dans les zecs. Au total, 16 établissements de cette catégorie se trouvent sur le territoire public : il s'agit plus précisément d'hébergements pour des colonies de vacances et de refuges pour la pratique de randonnées récréatives.

Exception faite du camping, l'hébergement communautaire et commercial ne comporte pas d'enjeux récréotouristiques susceptibles de devoir être pris en compte dans le présent PRDTP. Cette situation s'explique par le peu d'établissements communautaires sur le territoire public et par le fait que la majorité des établissements commerciaux sont situés dans les pourvoiries avec droits exclusifs (PADE), les parcs nationaux, les réserves fauniques et surtout en territoire privé, le long du fleuve Saint-Laurent.

### 2.1.5 Volet activités récréatives de plein air

Le territoire public régional se prête bien à la pratique d'activités récréatives de plein air. Il existe en particulier de nombreux sentiers récréotouristiques en milieu naturel, soit les sentiers de randonnées tels que pédestre, vélo et ski de fond et les sentiers de véhicules hors route (motoneige ou motoquad), qui, depuis quelques années, se développent très rapidement (voir cartes 3 et 4).

---

<sup>32</sup> Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02 concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

<sup>33</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, 1994.

**CARTE 3**  
**CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE – VOLET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR –**  
**SENTIER DE VÉHICULE HORS ROUTE**





**CARTE 4**  
**CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE – VOLET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR –**  
**SENTIER DE RANDONNÉE**



Bien que moins répandues, d'autres activités récréatives de plein air sont aussi pratiquées sur le territoire public : l'escalade, le canot-camping, l'observation de la faune, etc., connaissent une popularité croissante. Ces activités sont cependant plus dispersées sur le territoire et ne nécessitent généralement que très peu d'infrastructures ou d'aménagements.

✓ Les sentiers récréotouristiques

Le sentier récréotouristique est une occasion d'accès au territoire pour toute personne qui désire se récréer en circulant sur une infrastructure linéaire localisée majoritairement en milieu naturel.

Il y a dans la région de nombreux sentiers de toute nature et d'une longueur totale de près de 3 785 km, dont 36 % sont situés sur le territoire public. Le tableau 5 présente la répartition des sentiers.

**TABLEAU 5**  
**LES TYPES DE SENTIERS SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL**

Type de sentier	N <sup>bre</sup> de km total régional	Territoire public		Territoire privé		Par rapport à l'ensemble des sentiers
		km	%	km	%	%
Motoneige	1 800	558	31	1 242	69	47
Motoquad	570	51	9	519	91	15
Pédestre	485	339	70	146	30	13
Ski de fond	590	307	52	283	48	16
Multifonctionnel	340	139	41	201	59	9
<b>Total</b>	<b>3 785</b>	<b>1 394</b>	<b>37</b>	<b>2 391</b>	<b>63</b>	<b>100</b>

Source : MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, compilation interne, 2004.

Sur les 1 394 km de sentiers situés sur les terres du domaine de l'État, seuls 140 km ont fait l'objet d'émission d'un droit de la part du MRNF. Cette situation est attribuable au fait que les motoneiges et les motoquads empruntent des chemins forestiers sur des distances importantes et qu'aucun droit n'est requis sur ces chemins, qui sont essentiellement aménagés et entretenus par les exploitants forestiers. Pour les promoteurs de sentiers de motoquad et de motoneige, emprunter les chemins forestiers diminue considérablement les coûts d'aménagement et constitue donc un avantage financier certain. Cependant, l'utilisation des chemins forestiers à la fois par les véhicules tout terrain et les camions-remorques des compagnies forestières peut causer des problèmes de sécurité routière et ne garantit pas la pérennité du sentier.

---

Il importe à cette étape de souligner la présence sur le territoire régional d'une grande propriété privée qui s'étend sur le territoire des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix : les terres du Séminaire de Québec occupent 20 % du territoire privé de la région de la Capitale-Nationale, soit environ 1 600 km<sup>2</sup>, et constituent la deuxième plus grande propriété privée au Québec après celle de la compagnie Emballages Smurfit-Stone, au nord du réservoir Gouin dans la région de la Mauricie. Cet immense domaine est situé entre la zone urbanisée le long du fleuve Saint-Laurent et les grands tenants des terres du domaine de l'État situés plus au nord, ce qui en limite l'accès par le sud. Le Séminaire de Québec, à titre de propriétaire privé, est soucieux de contrôler l'accès à son territoire. La gestion du territoire public, particulièrement en ce qui a trait au développement des sentiers récréotouristiques, doit être réalisée en tenant compte de ce paramètre.

✓ Sentiers de motoneige

En 2002, la région de la Capitale-Nationale se classait au deuxième rang après le Saguenay–Lac-Saint-Jean en termes de popularité auprès des motoneigistes québécois et la première auprès des motoneigistes américains<sup>34</sup>.

Sur le territoire public, le réseau de sentiers de motoneige se déploie principalement autour de grands axes régionaux également empruntés, en dehors de la saison hivernale, par les amateurs de motoquad. Ces sentiers traversent les territoires des réserves fauniques des Laurentides et de Portneuf et sont essentiellement utilisés comme corridors de transition entre la région de la Capitale-Nationale et celles de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette situation est principalement imputable au fait que peu de produits touristiques hivernaux (hébergement et autres) sont accessibles aux motoneigistes sur les territoires qu'ils traversent dans la région de la Capitale-Nationale.

Cela dit, le réseau régional de sentiers de motoneige couvre maintenant toute la région. Au terme d'un processus de consolidation qui s'est étalé sur plusieurs années, il est désormais bien structuré et reconnu par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

✓ Sentiers de motoquad

La région occupe le dernier rang au Québec quant au nombre de kilomètres de sentiers de motoquad sur son territoire. Le portrait du réseau<sup>35</sup> est le suivant :

- Sentiers d'hiver : 168 km
- Sentiers d'été : 178 km
- Sentiers quatre saisons : 11 km
- Portions sur les chemins publics : 56 km (5 km hiver et 51 km quatre saisons).

---

<sup>34</sup> Zins Beauchesne et associés, *Étude des retombées économiques directes associées à la pratique de la motoneige dans Charlevoix et à la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie*, juin 2002.

<sup>35</sup> Fédération québécoise des clubs quads, données du directeur régional, mai 2002.

---

La plus grande partie de ce réseau se trouve dans la MRC de Portneuf. Il est peu développé dans les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est, en raison des difficultés d'accès aux territoires des zecs. La Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) souhaiterait pouvoir utiliser sur ces territoires les chemins forestiers de type 3 délaissés par les compagnies forestières.

Le développement du réseau de sentiers de motoquad sur le territoire public bénéficierait d'un plus grand effort de planification intégrée. À l'heure actuelle, la motoquad est une activité en croissance. Les utilisateurs empruntent des chemins forestiers et des sentiers informels, ce qui explique en partie le faible nombre de sentiers balisés. Une meilleure planification favoriserait la structuration d'un réseau capable de répondre aux besoins des amateurs de motoquad, une plus grande mise en valeur des différents produits et des potentiels touristiques, et une diminution des conflits d'usages, des problèmes de sécurité pour les utilisateurs et des effets néfastes pour l'environnement.

La motoquad peut maintenant se pratiquer tout au long de l'année. Ce nouvel état de fait n'est pas sans conséquences sur les autres types d'activités récréatives de plein air comme le vélo, la marche, la motoneige ou le ski de fond, dont les adeptes empruntent à l'occasion les mêmes sentiers ou des tracés situés à proximité.

✓ Sentiers pédestres

Soixante-dix pour cent du réseau régional de sentiers pédestres, soit 339 km sur un total de 485 km, est localisé sur le territoire public. Ses principales composantes sont la Traversée de Charlevoix et le Sentier des Caps. Les parcs nationaux et la station touristique Duchesnay sont également traversés par plusieurs sentiers pédestres. Plusieurs de ces sentiers chevauchent les territoires public et privé.

Les promoteurs de ce type de sentiers ont comme principales préoccupations la mise en valeur des paysages et des sites, qu'ils soient naturels ou culturels, la nécessité d'une harmonisation des usages avec les chasseurs et le bon voisinage avec les sentiers de véhicule hors route (motoquad et motoneige). Il s'agit là de considérations majeures qui devront être prises en compte dans la planification du développement de ces infrastructures récréatives, de plus en plus populaires.

✓ Ski de fond

Durant la période hivernale, la pratique du ski de fond exige un réseau de sentiers réservés à ce type de randonnée. Dans la région de la Capitale-Nationale, la majeure partie du réseau de sentiers de ski de fond est localisée sur les terres privées tandis que sur le territoire public, les sentiers les plus importants, d'une longueur totale de 309 km, sont ceux du Camp Mercier, de la réserve faunique de Portneuf, de la station touristique Duchesnay ainsi que ceux du Sentier des Caps et de la Traversée de Charlevoix. Dans ces deux derniers cas, les sentiers de ski de fond sont également utilisés pour la marche durant la période estivale.

✓ Vélo

Les sentiers de vélo de la région représentent approximativement 620 km situés majoritairement sur le territoire privé. Ainsi, 65 % des sentiers sont situés en territoire privé et près de 220 km de sentier de vélo sont offerts aux amateurs de ce type de randonnée sur le territoire public.

Sur le territoire public, les sentiers utilisés uniquement pour le vélo sillonnent les parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et quelques sections dans la Traversée de Charlevoix. Quant aux sentiers de vélo utilisés également pour la marche durant la période estivale ou pour le ski de fond en période hivernale, ils se retrouvent principalement dans le parc national de la Jacques-Cartier.

✓ Sentiers multifonctionnels

Un sentier multifonctionnel permet la pratique de plusieurs activités. Les sentiers multifonctionnels de véhicule hors route (motoneige, motoquad) sont en majeure partie aménagés dans l'ouest de la région tandis que les sentiers multifonctionnels réservés aux randonneurs sont situés dans l'est. Les sentiers multifonctionnels ne semblent pas très populaires : les conflits d'usage qu'ils sont susceptibles de provoquer nécessitent un degré d'harmonisation beaucoup plus élevé.

Le tableau 6 présente les divers types de sentiers multifonctionnels existants sur le territoire régional.

**TABLEAU 6**  
**SENTIERS MULTIFONCTIONNELS DE LA RÉGION**

Type de sentiers multifonctionnels	Longueur (km)
Vélo et motoneige	52
Pédestre, ski de fond et vélo	616
Pédestre et ski de fond	65
Motoneige et motoquad	106
Pédestre et vélo	108
Ski de fond et vélo	116
<b>Total</b>	<b>1063</b>

Source : MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, compilation interne, 2004.

Ce tour d’horizon permet de constater que l’offre de sentiers récrétouristiques sur le territoire régional est de plus en plus variée et que ces derniers connaissent une popularité croissante. Il est à prévoir qu’au cours des prochaines années, le réseau de sentiers de motoquad connaîtra une croissance accélérée. Toutefois, le développement de l’ensemble de ces réseaux serait favorisé par l’élaboration d’une vision régionale et par un plus grand effort de planification. Si elle intégrait également les sentiers présents sur le territoire privé, cette vision régionale pourrait aussi contribuer à la rentabilisation des investissements faits dans ces milieux, à l’accroissement des liens avec le territoire public et à une plus grande accessibilité de ce dernier. Il y a là des enjeux économiques, sociaux et environnementaux importants pour la région.

Les éléments de problématique précités à l’égard des sentiers récrétouristiques font de ce produit un enjeu régional dans le PRDTP de la région de la Capitale-Nationale.

✓ Autres activités récréatives de plein air

Outre les sentiers récrétouristiques, qui constituent la majorité des infrastructures présentes sur le territoire public, les citoyens ont également accès, dans la région, à d’autres activités récréatives de plein air telles l’escalade, l’observation de la nature, etc. Le tableau 7 présente ces autres activités récréatives offertes par les principaux intervenants régionaux : elles sont moins fréquentes sur le territoire public et nécessitent généralement l’implantation d’infrastructures légères. Par conséquent, leur incidence sur le développement récrétouristique régional est moindre. Cependant, afin d’encadrer leur développement sur le territoire public, des modalités de développement sont définies dans le scénario présenté au chapitre 5.

**TABLEAU 7  
AUTRES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR SELON LES TERRITOIRES**

Activités	Territoires
Observation de la faune et de la flore	Réserve faunique des Laurentides Réserve faunique de Portneuf Zecs de la région Pourvoires de la région Station touristique Duchesnay Parcs nationaux de la région
Baignade	Réserve faunique de Portneuf Pourvoires de la région Station touristique Duchesnay
Escalade <sup>36</sup>	Réserve faunique de Portneuf Parc national des Grands-Jardins

<sup>36</sup> Le territoire de la MRC de Portneuf compte également plusieurs sites d’escalade : l’Île-aux-Raisins sur la rivière Jacques-Cartier à Pont-Rouge, le canyon de la rivière Sainte-Anne à Saint-Alban, les parois au lac Clair et au lac Long à Saint-Alban et d’autres sites dans le secteur des chutes Delaney au nord de Saint-Raymond.

**TABLEAU 7 (SUITE)**  
**AUTRES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR SELON LES TERRITOIRES**

Activités	Territoires
Patinoire	Réserve faunique de Portneuf Pourvoires de la région Station touristique Duchesnay
Cueillette de fruits	Zecs de la région Pourvoires de la région
Pique-nique	Parcs nationaux de la région
Kayak	Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie Parc national des Grands-Jardins Parc national du Saguenay
Canot-camping	Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie Parc national des Grands-Jardins Réserve faunique de Portneuf
Centre d'interprétation et exposition thématique	Station touristique Duchesnay Parcs nationaux de la région
Croisière en bateau-mouche	Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, compilation interne, 2004.

### 2.1.6 *Volet activités récréatives culturelles*

Les équipements et activités récréatives culturelles de la région de la Capitale-Nationale sont concentrés le long du fleuve Saint-Laurent, où se situe l'écoumène. Berceau de l'implantation des premiers colons au pays, la région compte un nombre important de sites historiques. Les domaines de la culture et du patrimoine constituent donc des produits importants pour l'industrie touristique.

La région touristique de Charlevoix est reconnue pour ses attraits culturels et artistiques en constante évolution. En particulier, les arts visuels y jouent un rôle de premier plan. La MRC de Portneuf compte également plusieurs sites d'intérêt historiques et patrimoniaux.

C'est toutefois dans la ville de Québec que se trouve le plus grand nombre de sites historiques et d'équipements culturels. Les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré, toutes deux à proximité de Québec, recèlent aussi de nombreux sites à caractère patrimonial. Il s'agit de territoires qui furent parmi les premiers à être colonisés au Québec.



---

Dans son ensemble, la région de la Capitale-Nationale compte ainsi plus de 230 immeubles culturels, cinq arrondissements historiques (Québec, Beauport, Charlesbourg, Sillery et L'Île-d'Orléans), un site national historique (le Parc des Champs-de-Bataille) en plus du Vieux-Québec, déclaré patrimoine mondial par l'UNESCO.

Plusieurs lieux et événements permettent de découvrir la diversité culturelle de la région : galeries d'art, musées, centres d'artisanat, théâtres d'été, festivals, concerts symphoniques en plein air, etc. Les événements populaires les plus importants de la ville de Québec sont le Festival d'été international de Québec et le Carnaval de Québec.

Ces produits culturels et patrimoniaux sont cependant peu présents sur le territoire public. Conséquemment, ils ne constituent pas des enjeux récrétouristiques dans le présent PRDTP.

## **2.2 Le potentiel récrétouristique de la région de la Capitale-Nationale**

Près de 659 210 personnes vivent dans la région de la Capitale-Nationale. La pression récréative sur les terres publiques est donc élevée. Tel qu'indiqué précédemment, ce territoire public est structuré à 92 % : sa gestion et son développement impliquent de nombreux intervenants et rendent nécessaire l'intégration de leurs différentes préoccupations.

Traditionnellement, le territoire public est utilisé pour la pratique de la chasse et de la pêche. Or, depuis quelques années, ces activités connaissent une baisse de popularité. En revanche, celle d'activités récréatives de plein air telles que la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoquad est en hausse et cette nouvelle tendance a amené plusieurs gestionnaires de territoires fauniques à offrir des activités complémentaires. Bien que déjà très développé, le territoire public régional recèle encore des potentiels notables en termes de développement d'activités récréatives. Ces potentiels pourraient être renforcés par une mise en valeur de la complémentarité existante entre les attraits touristiques en milieu urbain et ceux qu'offre le territoire public en termes de contact avec la nature, particulièrement attrayante pour les touristes européens.

### **2.2.1 *Le potentiel d'hébergement***

#### **✓ La villégiature privée**

Rappelons qu'aucun bail de villégiature n'est émis dans les réserves fauniques, les réserves écologiques, les pourvoiries avec droits exclusifs et les parcs nationaux. En effet, ce type de développement peut être réalisé uniquement dans les zecs et le territoire public sans statut particulier, qui représentent 26 % du territoire public régional. Bien que dans la région de la Capitale-Nationale les perspectives de développement de la villégiature privée soient limitées, son potentiel sera analysé lors de la mise en œuvre du Plan d'action.

✓ L'hébergement commercial et communautaire

L'offre d'hébergement commercial et communautaire sur le territoire public est très diversifiée, qu'il s'agisse de chalets locatifs, d'auberges, de refuges ou de campings. Cette offre est concentrée sur le territoire des réserves fauniques, des parcs nationaux, de la station touristique Duchesnay et des pourvoires. Dans la mesure où la Sépaq (en tant que gestionnaire des parcs nationaux et des réserves fauniques) et les pourvoyeurs sont responsables de la gestion de leurs établissements respectifs, ils se sont dotés de leurs propres plans aux fins de l'implantation et du développement de l'hébergement commercial. Par conséquent, sur ces territoires, l'analyse du potentiel pour ce type d'hébergement incluant le camping ne sera pas évaluée par le PRDTP.

✓ Camping aménagé

Le camping aménagé est le type d'hébergement commercial et communautaire le plus répandu sur les territoires de zec. Tout comme la villégiature privée, le camping en bordure de lacs est très prisé par la population régionale et ces emplacements constituent un moyen d'accéder au territoire public à moindre coût. Le potentiel pour ce type d'hébergement sera également évalué lors de la mise en œuvre du Plan d'action.

### 2.2.2 *Le potentiel d'activités récréatives de plein air*

✓ Les activités récréatives de plein air

Les sentiers de randonnée pédestre ainsi que les sentiers de véhicule hors route (motoneige et motoquad) sont de plus en plus populaires. La pratique de la motoquad est particulièrement en émergence sur le territoire régional : pour répondre aux besoins, il faudrait notamment développer un sentier de motoquad de manière à créer des liens avec les régions avoisinantes.

Plusieurs facteurs, dont une population de plus en plus friande d'activités pratiquées dans la nature et un territoire public fort de ses paysages riches et diversifiés, militent en faveur du développement de sentiers sur les territoires publics de la région. Cependant, la planification de ces sentiers doit prendre en compte les territoires dont l'accès est limité, soit les terres du Séminaire de Québec et les aires protégées – notamment les parcs nationaux et les réserves écologiques.

Le projet de Sentier National, qui traversera le Québec d'est en ouest, emprunte le territoire public de la région de la Capitale-Nationale à plusieurs endroits, notamment entre le Sentier des Caps et la Traversée de Charlevoix. Par ailleurs, certains sentiers situés sur le territoire privé pourraient éventuellement être reliés à ceux qui se trouvent sur le territoire public : cette possibilité pourrait notamment être envisagée pour le réseau de sentiers pédestres localisé dans le secteur de la MRC de La Jacques-Cartier.

---

Enfin, les lacs, les rivières, les montagnes et les forêts du territoire public sont les hôtes de plusieurs autres activités récréatives de plein air. Les potentiels à cet égard n'ont pas été identifiés dans la mesure où ces activités ne nécessitent généralement que peu ou pas d'infrastructures et qu'elles ne constituent pas des enjeux du développement du territoire public. Le potentiel de nombreuses rivières pour la pratique du kayak et du canot mérite néanmoins d'être souligné. Il s'agit des rivières<sup>37</sup> :

- Bras du Nord de la Rivière Sainte-Anne
- Batiscan
- aux Éclairs
- Jacques-Cartier
- Malbaie
- Montmorency
- Sainte-Anne
- Cap Rouge
- du Gouffre
- des Hurons
- des Neiges
- Noire
- aux Pomes
- Portneuf
- Saint-Charles
- Tourilli
- Sautauriski

### 2.2.3 *Les activités récréatives culturelles*

Les attraits culturels et patrimoniaux sur le territoire public sont limités en nombre et relativement éloignés des marchés. Ce sont principalement des sites archéologiques et des territoires qui ont un intérêt naturel, soit esthétique ou écologique. Les sites d'intérêt patrimonial et archéologique susceptibles de susciter un certain intérêt ne font pas présentement l'objet d'une mise en valeur de nature à attirer un grand nombre de visiteurs. Le potentiel pour les activités récréatives culturelles sur le territoire régional est donc très faible.

---

<sup>37</sup> Fédération québécoise du canot et du kayak, *Guide des parcours canotable du Québec, Tome II Nord du fleuve St-Laurent excluant le bassin de l'Outaouais*, 2001.

## 2.3 Synthèse récréotouristique

En conclusion, le territoire public régional est fortement structuré et développé. Dans ce contexte, la mise en valeur de ce territoire à des fins récréotouristiques doit être réalisée en collaboration avec les gestionnaires concernés et en tenant compte de la planification déjà effectuée par ces derniers.

Situées à proximité d'un bassin global de population de plus d'un million de personnes<sup>38</sup>, les terres publiques de la région de la Capitale-Nationale subissent une forte pression d'utilisation. Elles demeurent très utilisées pour la pratique d'activités récréatives, surtout pour la chasse et la pêche, même si la popularité de ces dernières est en baisse depuis quelques années. La situation est différente pour les activités récréatives de plein air telles que la randonnée pédestre, le ski de fond, la motoneige, la motoquad et l'escalade, qui sont de plus en plus populaires. Concomitamment, diverses formes d'hébergement se sont aussi développées, en lien direct avec ces nombreuses activités récréatives.

La Table régionale de concertation a identifié trois produits récréotouristiques comme enjeux régionaux, soit la villégiature privée, le camping aménagé et les sentiers récréotouristiques, et ce, sur la base des préoccupations de nature environnementale, sociale et économique suivantes :

### La villégiature privée :

- une préservation insuffisante de la ressource faunique et floristique
- un non-respect de la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- une demande croissante de services (entretien des chemins, collecte d'ordures ménagères)
- une privatisation de certains lacs principalement due à la présence d'un seul villégiateur
- une détérioration plus rapide des infrastructures routières

### Le camping aménagé :

- un réseau non planifié
- une préservation insuffisante de la ressource faunique et floristique
- un non-respect de la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées
- un non-respect de la réglementation sur la construction
- une sédentarisation des emplacements de camping

---

<sup>38</sup> La population de la région est d'environ 659 210 personnes. Or, le territoire public régional est aussi fréquenté assidûment par la population (environ 392 110 personnes) de la région de la Chaudière-Appalaches située sur la rive sud du fleuve. Cette dernière région possède peu de territoire public et le réseau hydrographique y est peu développé.

---

**Les sentiers récrétouristiques :**

- une préservation insuffisante de la ressource faunique et floristique
- un manque de sécurité pour les utilisateurs
- une absence de liens avec les régions avoisinantes et les infrastructures récréatives existantes
- une détérioration plus rapide des infrastructures routières
- la non-pérennisation des sentiers
- une mise en valeur des paysages insuffisante
- le partage des coûts d'entretien des chemins forestiers par les différents utilisateurs

Pour répondre aux diverses préoccupations des partenaires, il est nécessaire d'élaborer une vision régionale du développement de la villégiature privée, du camping aménagé et des sentiers récrétouristiques. Cette vision est indispensable à la réalisation d'un développement concerté et durable du territoire public, au bénéfice de la population. Elle devra essentiellement reposer sur trois objectifs de planification et de développement, soit la protection de l'environnement, la cohabitation harmonieuse des usages et l'optimisation de l'utilisation du territoire public.



---

## CHAPITRE 3 LES ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET LES RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

En 1999, la Loi sur l'administration publique introduisait un nouveau cadre de gestion axé sur l'atteinte de résultats. Ce mode de gestion prévoit que les administrateurs publics doivent rendre des comptes à la population sur les services rendus et sur les bénéfices qu'elle en retire.

Afin de répondre aux exigences de cette approche, les membres de la Table régionale de concertation ont défini des résultats à atteindre pour chacun des enjeux récréotouristiques régionaux identifiés au constat, soit les produits « **villégiature privée** », « **camping aménagé** » et « **sentier récréotouristique** ». Pour chacun de ces enjeux, les effets positifs découlant de l'utilisation des produits, qui généreront à leur tour les gains espérés, permettront d'atteindre les résultats attendus.

Ces trois produits constituent des enjeux régionaux dans la mesure où un manque de planification de leur développement pourrait entraîner des pertes sur les plans économique, social et environnemental. En effet, l'utilisation par la population de l'un ou l'autre de ces produits récréotouristiques génère des effets environnementaux, sociaux et économiques, négatifs ou positifs. Le PRDTP vise à augmenter les principaux effets positifs de l'utilisation de ces produits.

En ce qui a trait aux abris sommaires, la Table régionale de concertation décidera si ce produit constitue un enjeu régional lors de la réalisation des activités prévues à cet effet dans le Plan d'action (chapitre 6).

Dans l'attente du positionnement de la Table régionale de concertation sur les nouvelles orientations sur les abris sommaires, les dispositions contenues au PRDV pour ce type d'occupation, à savoir qu'aucun nouveau bail à des fins de construction d'abri sommaire ne sera émis dans la région, sont reconduites dans le présent PRDTP.

L'évaluation prévue au Plan d'action permettra aux membres de la Table régionale de concertation de vérifier si les gains espérés ont été acquis et si les résultats envisagés pour chacun des enjeux ont été atteints. Les conclusions de cette évaluation pourraient les amener à modifier les modalités de développement des produits ou à mettre en place des mesures de mitigation<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Le tableau d'ensemble des enjeux est présenté à l'annexe 2.

### 3.1 Enjeux récréotouristiques régionaux

La Table régionale de concertation a défini pour les trois enjeux régionaux, les résultats attendus, les effets et les gains suivants :

#### 3.1.1 Villégiature privée

**Résultat attendu :** Avoir amélioré l'offre de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75<sup>40</sup> emplacements d'ici mars 2008.

**Les effets de l'utilisation de ce produit seront :**

<b>Environnementaux :</b>	L'utilisateur bénéficiera d'une mise en valeur du paysage. L'utilisateur bénéficiera d'une résidence en milieu naturel public.
<b>Économiques :</b>	L'utilisateur encouragera l'économie locale et régionale. L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à la villégiature privée.
<b>Sociaux :</b>	Une présence humaine accrue se traduira par une meilleure surveillance du territoire. L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à la villégiature. L'utilisateur utilisera un emplacement de villégiature avec droits. L'accès au territoire public sera accru.

**L'atteinte du résultat attendu permettra de réaliser les gains suivants :**

<b>Environnementaux :</b>	Les composantes visuelles du paysage seront mieux préservées. Les habitats fauniques et floristiques seront mieux préservés. Les rives, le littoral, la plaine inondable et le milieu humide seront mieux préservés.
<b>Économiques :</b>	Des emplois directs seront créés. L'achalandage des entreprises d'hébergement et de restauration augmentera. L'achat de biens et services augmentera.
<b>Sociaux :</b>	Les usages cohabiteront bien. Les valeurs culturelles reliées à la nature, qui sont des éléments constitutifs de l'identité des Québécoises et des Québécois, seront maintenues. Les sites et potentiels archéologiques du patrimoine collectif seront préservés. Le braconnage, la coupe de bois illégale, le nombre d'occupants sans droits (OSD) et de contrevenants aux normes environnementales diminueront.

<sup>40</sup> Provient d'une estimation partielle. Ce chiffre peut fluctuer à la hausse ou à la baisse selon les résultats des études fauniques.



### 3.1.2 *Camping aménagé*

**Résultat attendu :** Avoir favorisé, d'ici mars 2008, le développement d'un réseau de camping aménagé qui respecte les règlements municipaux et provinciaux.

**Les effets de l'utilisation de ce produit seront :**

<b>Environnementaux :</b>	L'utilisateur bénéficiera d'une mise en valeur du paysage. L'utilisateur bénéficiera d'un espace de camping aménagé en milieu naturel public. Les utilisateurs seront regroupés sur des emplacements appropriés.
<b>Économiques :</b>	L'utilisateur encouragera l'économie locale et régionale. L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires au camping.
<b>Sociaux :</b>	L'utilisateur utilisera des campings reconnus. L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires au camping. L'accès au territoire public sera accru par la possibilité d'alternance d'occupation. Une présence humaine accrue se traduira par une meilleure surveillance du territoire.

**L'atteinte du résultat attendu permettra de réaliser les gains suivants :**

<b>Environnementaux :</b>	Les composantes visuelles du paysage seront mieux préservées. Les habitats fauniques et floristiques seront mieux préservés. Les rives, le littoral, la plaine inondable et le milieu humide seront mieux préservés.
<b>Économiques :</b>	Des emplois directs seront créés. L'achalandage des entreprises d'hébergement et de restauration augmentera. L'achat de biens et services augmentera. L'investissement en capital augmentera afin d'améliorer les infrastructures existantes et en créer d'autres dans les MRC et les zecs.
<b>Sociaux :</b>	Les usages cohabiteront bien. Les valeurs culturelles reliées à la nature qui sont des éléments constitutifs de l'identité des Québécoises et des Québécois seront maintenues. Les sites et potentiels archéologiques du patrimoine collectif seront préservés. L'équité et la justice dans l'accès au territoire public seront accrues. Le braconnage, la coupe de bois illégale, le nombre d'occupants sans droits (OSD) et de contrevenants aux normes environnementales diminueront.

### 3.1.3 *Sentier récréotouristique*

**Résultat attendu :** Avoir favorisé le développement et la consolidation d'un réseau de sentiers récréotouristiques hiérarchisés d'ici mars 2008.

**Les effets de l'utilisation de ce produit seront :**

<b>Environnementaux :</b>	L'utilisateur bénéficiera d'une mise en valeur du paysage. L'utilisateur bénéficiera de corridors de randonnée en milieu naturel public. L'utilisateur ne circulera pas hors des sentiers reconnus.
<b>Économiques :</b>	L'utilisateur encouragera l'économie locale et régionale. L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à l'utilisation des sentiers récréotouristiques.
<b>Sociaux :</b>	L'utilisateur circulera sur des sentiers reconnus. La possibilité d'accès au territoire public sera accrue. L'utilisateur aura accès à de nouveaux sites. L'utilisateur circulera de façon sécuritaire. L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à l'utilisation des sentiers. Une présence humaine accrue se traduira par une meilleure surveillance du territoire.

**L'atteinte du résultat attendu permettra de réaliser les gains suivants :**

<b>Environnementaux :</b>	Les composantes visuelles du paysage seront mieux préservées. Les habitats fauniques et floristiques seront mieux préservés. Les rives, le littoral, la plaine inondable et le milieu humide seront mieux préservés.
<b>Économiques :</b>	Des emplois directs seront créés. L'achalandage des entreprises d'hébergement et de restauration augmentera. L'achat de biens et services augmentera. L'investissement en capital augmentera afin d'améliorer les infrastructures existantes et en créer d'autres.
<b>Sociaux :</b>	Les usages cohabiteront bien. Les valeurs culturelles reliées à la nature qui sont des éléments constitutifs de l'identité des Québécoises et des Québécois seront maintenues. Des sentiers hiérarchisés et dédiés seront reconnus par les intervenants régionaux. La sécurité physique des utilisateurs sera accrue. Le braconnage, la coupe de bois illégale, le nombre d'occupants sans droits (OSD) et de contrevenants aux normes environnementales diminueront.

---

## CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Le concept identifie des orientations de développement récréotouristique pour le territoire public régional. Ces orientations visent l'atteinte de l'objectif général du PRDTP, soit un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population.

Le concept est élaboré à partir de trois éléments : les secteurs de planification, les axes de planification et les pôles d'activités récréatives (voir carte 5).

### 4.1 Les secteurs de planification

La présence de nombreux territoires à statut particulier (92 %) influence de façon notable le développement des activités récréatives sur le territoire public de la région. Compte tenu de cette particularité, le territoire public régional a été divisé en trois secteurs de planification sur la base des divers modes de gestion propres aux territoires à statut particulier, soit les parcs nationaux, les réserves écologiques, les réserves fauniques, les pourvoies avec droits exclusifs et les zecs. Une orientation est définie aux fins du développement de chacun de ces secteurs.

Ces secteurs sont : **conservation, développement en partenariat, développement et consolidation.**

#### 4.1.1 *Secteur : Conservation*

Ce secteur de planification comprend les territoires à vocation de conservation, soit les parcs nationaux et les réserves écologiques.

Le gouvernement peut, par règlement, établir un parc national sur toute partie des terres du domaine de l'État qu'il choisit de consacrer à cet usage. L'objectif prioritaire poursuivi par la création de ces parcs est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation<sup>41</sup>.

Les interventions dans les parcs nationaux sont effectuées en vertu de la Loi sur les parcs nationaux<sup>42</sup>. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a l'autorité dans les parcs et en assume la gestion. Quant à la Sépaq, elle est mandatée par le gouvernement pour exploiter les parcs nationaux. À cette fin, elle exerce les pouvoirs qui lui sont accordés par la loi précitée.

---

<sup>41</sup> Loi sur les parcs nationaux, LRQ., chapitre P-9.

<sup>42</sup> Loi sur les parcs nationaux, LRQ., chapitre P-9.

---

Quant aux réserves écologiques, celles-ci sont constituées de territoires conservés à l'état naturel, conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel<sup>43</sup>. Aucune intervention n'y est possible sans l'autorisation du gouvernement. Les terres du domaine de l'État comprises dans le territoire d'une réserve écologique et celles mises en réserve à cette fin relèvent de l'autorité du MDDEP.

En d'autres termes, le statut et la vocation même des parcs nationaux et des réserves écologiques font que ces territoires ne sont pas visés par le développement des produits prévus par le présent PRDTP.

**L'orientation du secteur de conservation :** respecter la vocation de conservation des parcs nationaux et des réserves écologiques ainsi que les objectifs de conservation prévus dans les lois constitutives.

#### 4.1.2 *Secteur : Développement en partenariat*

Ce secteur de planification comprend les territoires suivants : les réserves fauniques, les pourvoiries avec droits exclusifs, les terres publiques intramunicipales sous convention de gestion territoriale avec les MRC, la station touristique Duchesnay, la forêt d'enseignement et de recherche de Montmorency et le projet de parc régional des lacs Long et Montauban. Ces territoires offrent une diversité d'activités récréatives ainsi que des infrastructures d'hébergements en support à ces activités.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a l'autorité sur ces territoires, mais délègue aux gestionnaires certaines responsabilités en matière de gestion du territoire ou de mise en valeur des ressources. Une telle situation exige un effort particulier de cohérence quant au développement récréotouristique sur l'ensemble du territoire public afin d'en optimiser l'utilisation.

Le PRDTP vise à soutenir le développement du territoire public en favorisant de nouvelles activités récréatives complémentaires et en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes, en partenariat avec les gestionnaires concernés. Pour ce faire, tout projet de développement récréotouristique déposé par un promoteur autre que le délégataire dans ce secteur sera analysé en partenariat avec les gestionnaires concernés par les territoires visés.

**L'orientation du secteur de développement en partenariat :** soutenir le développement du territoire public en favorisant l'implantation de nouveaux projets récréotouristiques complémentaires, et en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes, en partenariat avec les gestionnaires des territoires concernés.

---

<sup>43</sup> Loi sur la conservation du patrimoine naturel, LRQ., chapitre C-61.01.

---

**CARTE 5  
CONCEPT**



### 4.1.3 *Secteur : Développement et consolidation*

Ce secteur concerne les zecs et le territoire public sans statut particulier. Ces territoires sont sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. La gestion des ressources fauniques dans les zecs est déléguée à des organismes par protocole d'entente avec Faune Québec.

Les activités des zecs sont reliées à l'aménagement, à l'exploitation ou à la conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à l'offre d'activités récréatives.

Le PRDTP vise à optimiser l'utilisation du territoire public en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant la venue de nouveaux projets récrétouristiques offrant une diversité de types d'hébergement et de sentiers récrétouristiques.

**L'orientation du secteur développement et consolidation** : optimiser l'utilisation du territoire public par la maximisation de l'utilisation des infrastructures existantes et du développement de nouvelles activités récréatives.

## 4.2 Les axes de planification

Les axes de planification vont servir de point d'ancrage pour le développement de sentiers récrétouristiques sur le territoire public. Le résultat attendu pour ce produit est d'avoir favorisé le développement et la consolidation d'un réseau de sentiers hiérarchisés d'ici mars 2008. Pour atteindre ce résultat, une vision régionale de la planification du réseau de sentiers récrétouristiques doit être développée afin d'assurer la cohérence des actions dans ce champ d'activités sur le territoire régional.

À cette fin, le concept identifie huit axes de planification des sentiers récrétouristiques autour desquels cette vision régionale sera structurée. Le rôle de ces axes est d'encourager la création de liens entre la région et les régions administratives avoisinantes, entre les pôles d'activités récréatives présentés ci-après ou encore entre les infrastructures existantes et futures. Ces liens pourront correspondre à des sentiers récrétouristiques existants ou à différents types de sentiers qui devraient être planifiés pour créer les liens manquants. Une orientation est définie pour chacun de ces axes.

### 4.2.1 *Axe du Saint-Laurent*

L'axe du Saint-Laurent est majeur. Il relie la région de la Capitale-Nationale aux régions de la Mauricie et de la Côte-Nord. Il suit l'écoumène, là où l'on trouve la population et les services. Les randonnées pédestres, le ski de fond, la motoneige et la motoquad sont pratiqués en partie ou en totalité dans cet axe. Bien qu'il soit situé presque entièrement en territoire privé, il influence le développement des sentiers récrétouristiques en territoire public.

L'orientation retenue pour l'axe du Saint-Laurent consiste à le reconnaître comme étant l'axe principal sur lequel s'appuie le développement du réseau de sentiers de la région.

#### 4.2.2 *Axe de la réserve faunique de Portneuf et des lacs Long et Montauban*

Cet axe relie la MRC de Portneuf à la région de la Mauricie. Il est actuellement utilisé pour la pratique de la motoneige et, dans une moindre mesure, pour celle de la motoquad. Il constitue une voie de passage interrégionale pour les adeptes de ces activités.

L'orientation retenue pour cet axe est de le dédier à la motoneige et à la motoquad et de renforcer son utilisation en créant des liens avec les principales infrastructures récréatives situées à proximité, soit la réserve faunique de Portneuf et le projet de parc régional des lacs Long et Montauban. Cette orientation vise à encourager la clientèle touristique à explorer le territoire portneuvien et à maximiser ainsi les retombées économiques locales.

#### 4.2.3 *Axe Saint-Raymond*

Cet axe relie l'axe Tourilli à celui de la réserve faunique de Portneuf et des lacs Long et Montauban. Il est actuellement utilisé pour la pratique de la motoneige.

Un sentier de motoquad pourrait également être aménagé à l'intérieur de cet axe sans nécessairement emprunter le tracé de sentier de motoneige actuel afin d'assurer une bonne cohabitation entre ces usages.

L'orientation de développement retenue pour l'axe Saint-Raymond est de le dédier à la motoneige et à la motoquad afin de maximiser son utilisation par la diversification des sentiers de véhicule hors route. Elle vise également à maintenir un lien local entre l'axe Tourilli et celui de la réserve faunique de Portneuf et des lacs Long et Montauban.

#### 4.2.4 *Axe Tourilli*

Cet axe relie l'axe du Saint-Laurent à celui de la réserve faunique des Laurentides. On y trouve un sentier de motoneige sur toute sa longueur et un sentier multifonctionnel (motoneige et motoquad) sur sa partie sud. Ce sentier n'est toutefois pas utilisé par les motoquadistes durant l'hiver.

L'orientation retenue pour l'axe Tourilli est de le dédier à la motoneige et à la motoquad et de maintenir un lien local entre l'axe du Saint-Laurent et celui de la réserve faunique des Laurentides, dans la partie ouest du territoire régional.



---

#### 4.2.5 *Axe de la réserve faunique des Laurentides*

Cet axe relie le centre de la région de la Capitale-Nationale à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en passant par L'Étape, au cœur de la réserve faunique des Laurentides. Il est actuellement utilisé pour la pratique de la motoneige. Il constitue une voie de transit et comporte peu de boucles locales à proximité.

L'orientation retenue pour l'axe de la réserve faunique des Laurentides est de le dédier à la motoneige et d'accroître son utilisation en créant des liens avec les principales infrastructures récréatives situées à proximité. Cette orientation vise à encourager la clientèle touristique à parcourir le territoire régional et, ce faisant, à maximiser les retombées économiques découlant de cette fréquentation.

#### 4.2.6 *Axe des Grands-Jardins*

Cet axe relie l'Étape dans la réserve faunique des Laurentides à la région touristique de Charlevoix. Aucun sentier n'y est actuellement aménagé.

L'orientation retenue pour l'axe des Grands-Jardins est de le dédier à la motoneige et au motoquad et de créer un lien local entre l'axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et celui de la réserve faunique des Laurentides, dans la partie est du territoire régional.

#### 4.2.7 *Axe Charlevoix*

Cet axe relie celui du Saint-Laurent aux pôles d'activités récréatives des Grands-Jardins, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et du Mont-Grand-Fonds – Palissades. Il est actuellement utilisé par les amateurs de randonnée pédestre, de vélo de montagne et de ski de fond. Il constitue une composante importante de l'offre récréotouristique de la région touristique de Charlevoix.

L'orientation retenue pour l'axe Charlevoix est de le dédier à la randonnée pédestre, au vélo de montagne et au ski de fond afin que les randonneurs disposent d'un réseau permanent et sécuritaire.

#### 4.2.8 *Axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie*

Cet axe relie les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un sentier de motoneige sillonnait autrefois le territoire du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. La création de ce parc en 2000 a fait en sorte que cette activité est devenue incompatible avec sa vocation même. L'aménagement d'un nouveau sentier, maintenant situé à l'extérieur des limites du parc national, est en voie d'être complété. Ce projet a suscité un vif intérêt dans le milieu.

L'orientation retenue pour l'axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est de le dédier à la motoneige et à la motoquad afin de maximiser son utilisation en favorisant la diversification des sentiers de véhicule hors route.

### 4.3 Les pôles d'activités récréatives

Les pôles d'activités récréatives identifiés sur le territoire public sont constitués d'une densité et d'une variété d'infrastructures d'hébergement et d'activités récréatives. Ce sont des destinations touristiques. Le concept de développement en retient neuf et reconnaît leur rôle dans la dynamique récréotouristique régionale.

Bien que ces pôles influencent le développement de l'hébergement et des activités récréatives de plein air, aucune orientation de développement ne leur est attribuée. Leur reconnaissance dans le PRDTP vise à faciliter la structuration des équipements récréatifs sur le territoire public.

Les neuf pôles d'activités récréatives sur le territoire public sont les suivants :

- ✓ **Lacs Long et Montauban**
- ✓ **Réserve faunique de Portneuf**
- ✓ **Station touristique Duchesnay**
- ✓ **Jacques-Cartier – Forêt Montmorency**
- ✓ **Réserve faunique des Laurentides**
- ✓ **Sault-au-Cochon – Massif de la Petite-Rivière-Saint-François**
- ✓ **Grands-Jardins**
- ✓ **Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie**
- ✓ **Mont Grand-Fonds – Palissades**

---

## CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario définit trois secteurs de développement dont les limites territoriales sont identiques à celles des secteurs de planification présentés au chapitre précédent. Les approches retenues pour développer l'hébergement et les activités récréotouristiques dans les secteurs de développement de la région de la Capitale-Nationale sont basées sur les divers modes de gestion du territoire public (voir carte 6).

Le scénario précise aussi les modalités de développement qui s'appliquent à l'ensemble des produits récréotouristiques régionaux et plus spécifiquement à ceux identifiés comme enjeux récréotouristiques.

### 5.1 Les secteurs de développement

Chaque secteur de développement sera assujéti à une approche particulière. Les trois approches retenues sont : **subordonnée, en partenariat, en consultation.**

#### 5.1.1 *Secteur : Approche subordonnée*

L'approche subordonnée est retenue pour le secteur de développement qui comprend les territoires voués à la conservation, soit les parcs nationaux et les réserves écologiques. Dans la mesure où tout développement y est subordonné à la planification réalisée par les gestionnaires de ces territoires, la planification des produits récréotouristiques sur ces territoires n'est pas du ressort du PRDTP.

#### 5.1.2 *Secteur : Approche en partenariat*

L'approche en partenariat est retenue pour le secteur de développement qui comprend les territoires à statut particulier suivants : les réserves fauniques, les pourvoiries avec droits exclusifs, les terres publiques intramunicipales déléguées aux MRC, la station forestière de Duchesnay, la forêt d'enseignement et de recherche de Montmorency ainsi que le projet de parc régional des lacs Long et Montauban. Tel qu'indiqué précédemment, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a l'autorité sur ces territoires, mais délègue aux gestionnaires certaines responsabilités en matière de gestion du territoire ou de mise en valeur des ressources (ex. : gestion de la faune, de la forêt, etc.).

Par conséquent, le PRDTP prévoit la création d'une table de partenariat qui réunira les gestionnaires des territoires et des ressources concernés par un projet donné, soit les pourvoyeurs, la Sépaq, l'Université Laval, les MRC touchées et le MRNF. Les membres de cette table auront pour mandat d'analyser le projet déposé par un promoteur autre que le délégataire, dans un souci de complémentarité et d'optimisation des infrastructures récréatives sur le territoire public.

Les projets récréotouristiques visés sont ceux qui comportent des produits d'hébergement commercial et communautaire, des sentiers récréotouristiques, ou des produits liés à la pratique d'une activité récréative de plein air. Dans le cas précis du projet de parc régional des lacs Long et Montauban<sup>44</sup>, actuellement à l'étude, la villégiature privée s'ajoute aux produits précités.

### 5.1.3 Secteur : *Approche en consultation*

L'approche en consultation est retenue pour le secteur de développement, qui comprend les territoires des zecs et le territoire public sans statut particulier. Les partenaires concernés par les projets déposés seront consultés afin d'optimiser l'utilisation du territoire public par la maximisation de l'utilisation des infrastructures existantes et du développement de nouvelles activités récréatives.

Les projets visés sont ceux qui comportent des produits récréotouristiques de villégiature privée, d'hébergement commercial et communautaire, des sentiers récréotouristiques ou tout autres produits reliés à la pratique d'une activité récréative de plein air.

---

<sup>44</sup> En vertu de l'article 688 du Code municipal du Québec, toute municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer l'emplacement d'un parc régional, qu'elle soit propriétaire ou non de l'emprise de ce parc. Cependant, dans le cas d'une terre du domaine de l'État, il est également mentionné à cet article que ce règlement est sans effet quant aux tiers tant que la municipalité régionale de comté n'a pas conclu une entente lui permettant d'y exploiter le parc avec celui qui a autorité sur cette terre. Le MRNF est toujours responsable de la mise en valeur du territoire public visé par le projet de parc, tous les projets de développements récréotouristiques sur ce territoire seront analysés conjointement avec la MRC de Portneuf et les autres partenaires concernés.

---

**CARTE 6  
SCÉNARIO**



---

## 5.2 Modalités de développement des trois enjeux régionaux

### 5.2.1 *Villégiature privée*

Le PRDTP établit que la villégiature privée sera développée uniquement dans le secteur de développement en consultation. Il prévoit en outre des principes, des règles et des étapes de développement qui permettront une amélioration de l'offre de **villégiature privée** soit environ 75<sup>45</sup> nouveaux emplacements d'ici mars 2008.

#### 5.2.1.1 Principes de développement

Quatre grands principes sous-tendent le développement de la **villégiature privée** :

✓ **Assurer la pérennité de la ressource halieutique sur le territoire public.**

Dans les zecs, le développement de la villégiature est assujéti à une méthode d'analyse faunique basée sur des statistiques de récoltes de poissons effectuées et permises (quota) sur un plan d'eau. Élaborée par Faune Québec, cette méthode consiste à déterminer le nombre d'emplacements de villégiature privée qui peut être développé sur le territoire d'une zec dans le respect du potentiel de pêche (voir annexe 3 et 4).

La méthode précitée ne peut être utilisée pour les lacs situés en territoire public sans statut particulier, pour lesquels il n'existe pas de données statistiques. Des normes particulières de protection de la ressource halieutique seront toutefois définies par la Table régionale de concertation, pour les lacs et les rivières qui pourraient faire l'objet d'un développement de la villégiature sur ce territoire (étape prévue au Plan d'action, voir chapitre 6). Il convient de noter que ce territoire est relativement rare (8 % du territoire public régional) et, règle générale, difficilement accessible.

✓ **S'assurer de la capacité géophysique des emplacements offerts.**

L'analyse de la capacité géophysique consiste à vérifier si les emplacements destinés à la villégiature privée se prêtent à la construction et permettent l'épuration et l'évacuation des eaux usées. Les emplacements identifiés doivent rencontrer les caractéristiques physiques suivantes :

- une pente de terrain inférieure à 30 % (idéalement située entre 4 % et 15 %)
- des dépôts de surface d'une texture variant de moyenne à grossière
- un dépôt de surface d'une épaisseur minimale de 1,2 mètre
- une nappe phréatique située à une profondeur minimale de 1,2 mètre
- un sol répondant à l'indice de perméabilité exigé par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8)

---

<sup>45</sup> Provient d'une estimation partielle. Ce chiffre peut fluctuer à la hausse ou à la baisse selon les résultats des études fauniques. Il doit être considéré comme approximatif.

- ✓ **Assurer l'accessibilité des emplacements afin que les exigences de la réglementation relative à l'évacuation et au traitement des eaux usées puissent être respectées.**

Tous les emplacements de villégiature offerts doivent être accessibles par route afin de permettre la vidange des fosses septiques.

- ✓ **Assurer une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée avec les unités territoriales adjacentes.**

Une certaine distance doit être conservée entre un terrain utilisé à des fins de villégiature et les unités territoriales adjacentes. Les distances minimales énoncées dans le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public* devront être respectées.

### 5.2.1.2 Règles de développement

Le PRDTP met de l'avant quatre grandes règles qui vont baliser le développement de la **villégiature privée** :

- privilégier le développement sur des lacs de 20 ha et plus
- développer une villégiature regroupée (5 emplacements) et une villégiature dispersée (3 emplacements)
- prendre en compte les sites et les potentiels archéologiques présents sur le territoire public
- respecter les règles de développement déjà définies avec le milieu pour la villégiature non riveraine au Lac Carillon

Les membres de la Table régionale de concertation souhaitent par ailleurs évaluer la pertinence de se doter de règles de développement pour les entités suivantes :

- les lacs de moins de 20 ha
- les lacs fauniques
- les tronçons de rivières
- le territoire public sans statut particulier
- le secteur des lacs Long et Montauban

Cette activité sera effectuée lors de la mise en œuvre du Plan d'action.



### 5.2.1.3   tapes du d  veloppement

Le tableau ci-dessous pr  sente les grandes   tapes du d  veloppement envisag   pour la vill  giature priv  e sur le territoire public de la r  gion de la Capitale-Nationale.

**TABLEAU 8**  
**  TAPES DE D  VELOPPEMENT DU PRODUIT « VILL  GIATURE PRIV  E »**

��tapes de d��veloppement	Activit��s
D��finition des r��gles et des crit��res de d��veloppement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D��finir, s’il y a lieu, des r��gles et des crit��res de d��veloppement applicables aux entit��s suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ les lacs de moins de 20 ha</li> <li>▫ les lacs fauniques</li> <li>▫ les tron��ons de rivi��res</li> <li>▫ le territoire sans statut particulier</li> <li>▫ le secteur des lacs Long et Montauban</li> </ul> </li> </ul>
R��alisation des plans d’am��nagement des lacs ou des rivi��res dans les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D��terminer le nombre d’emplacements sur la base de la m��thode d’analyse faunique.</li> <li>• Analyser l’accessibilit�� et la capacit�� g��ophysique des emplacements ainsi que leur cohabitation avec les unit��s territoriales adjacentes.</li> <li>• ��laborer les plans d’am��nagement des lacs ou des rivi��res �� consolider ou �� d��velopper.</li> </ul>
Mise en disponibilit�� des emplacements dans les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R��aliser les activit��s relatives �� la mise en disponibilit�� des emplacements.</li> </ul>
R��alisation des plans d’am��nagement des lacs ou des rivi��res dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D��terminer le nombre d’emplacements sur la base de la m��thode d’analyse faunique.</li> <li>• Analyser l’accessibilit�� et la capacit�� g��ophysique des emplacements ainsi que leur cohabitation avec les unit��s territoriales adjacentes.</li> <li>• ��laborer les plans d’am��nagement des lacs ou des rivi��res �� consolider ou �� d��velopper.</li> </ul>
Mise en disponibilit�� des emplacements dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R��aliser les activit��s relatives �� la mise en disponibilit�� des emplacements.</li> </ul>

## 5.2.2 *Camping am nag *

Le PRDTP entend favoriser le d veloppement d'un r seau de **camping am nag **, qui respecte les r glements municipaux et provinciaux. Les principes, les r gles et les  tapes de d veloppement de ce produit sont pr sent s ci-dessous :

### 5.2.2.1 *Principes de d veloppement*

Le r seau de **camping am nag ** envisag  par le PRDTP repose sur quatre grands principes :

✓ **Assurer un d veloppement conforme   un cadre normatif.**

La planification du r seau de camping am nag  et l'adoption d'un cadre normatif vont permettre de r pondre aux pr occupations environnementales. La Table r gionale de concertation sugg re que le R glement de contr le int rimaire (RCI)  labor  et adopt  par la MRC de Charlevoix-Est soit utilis  comme outil de r f rence sur tout le territoire public r gional. Ce r glement identifie, entre autres, des normes en mati re de construction ou d'am nagement des emplacements de camping.

✓ **Assurer la compl mentarit  du r seau de camping am nag  et des activit s r cr atives existantes.**

Les nouveaux terrains de camping am nag  sur le territoire public devront  tre compl mentaires aux activit s r cr atives existantes telles que la randonnée, la chasse, la p che et autres.

✓ **Assurer l'accessibilit  des terrains de camping am nag  afin que les exigences de la r glementation relative   l' vacuation et au traitement des eaux us es puissent  tre respect es.**

Tous les terrains de camping am nag  doivent  tre accessibles par route afin de permettre la vidange des fosses septiques.

✓ **Assurer une cohabitation harmonieuse des terrains de camping am nag  avec les unit s territoriales adjacentes.**

Une certaine distance doit  tre conserv e entre un terrain de camping am nag  et les unit s territoriales adjacentes. Les distances minimales  nonc es dans le *Guide de d veloppement de la vill giature sur les terres du domaine public* devront  tre respect es.

### 5.2.2.2 *R gles de d veloppement*

Le PRDTP met de l'avant deux r gles qui devront baliser le d veloppement des terrains de **camping am nag ** :

- privil gier les terrains de camping am nag  en bordure des lacs de plus de 20 ha qui sont d j  accessibles
- prendre en compte les sites et les potentiels arch ologiques pr sents en territoire public

Les membres de la Table régionale de concertation pourront définir d'autres règles de développement, s'il y a lieu, lors de la mise en œuvre du Plan d'action.

### 5.2.2.3 Étapes de développement

Le tableau ci-dessous identifie les grandes étapes du développement envisagé pour le **camping aménagé** sur le territoire public de la région de la Capitale-Nationale.

**TABLEAU 9**  
**ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT « CAMPING AMÉNAGÉ »**

Étapes de développement	Activités
Élaboration du plan de développement du réseau de camping aménagé.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser un portrait de la situation actuelle du réseau de camping aménagé.</li><li>• Analyser le réseau actuel sur la base des principes et des règles de développement définis par la Table.</li><li>• Élaborer le plan de développement du réseau de camping aménagé et le mettre en œuvre.</li></ul>

### 5.2.3 *Sentier récréotouristique*

Le PRDTP entend favoriser le développement et la consolidation d'un réseau de **sentiers récréotouristiques** hiérarchisés d'ici mars 2008.

#### 5.2.3.1 Principes de développement

Trois grands principes sous-tendent le développement des **sentiers récréotouristiques** :

✓ **Assurer la protection de l'environnement.**

La planification du développement des sentiers récréotouristiques permettra de répondre aux préoccupations environnementales. La prise en compte des composantes naturelles (habitats fauniques, habitats floristiques, milieux humides et autres hors route) est primordiale lorsque vient le temps de planifier les tracés sur le territoire régional. Cette considération s'applique particulièrement aux sentiers réservés aux véhicules. Des mesures préventives s'avèrent donc nécessaires pour préserver ces composantes naturelles.

✓ **Assurer la structuration du réseau de sentiers récréotouristiques.**

La structuration des différents sentiers à l'échelle de la région est essentielle à leur développement harmonieux. Cette structuration doit être basée sur la hiérarchisation, la consolidation et la permanence des sentiers.

✓ **Assurer une cohabitation entre les divers types de sentiers récréotouristiques et entre ces derniers et les autres usages du territoire.**

La planification du réseau de sentiers et l'adoption de mesures particulières permettent d'assurer une cohabitation entre les divers types de sentiers et entre ces derniers et les autres usages du territoire, qu'ils soient existants ou projetés.

### 5.2.3.2 Règles de développement

Le PRDTP met de l'avant huit règles importantes qui devront baliser le développement du réseau de **sentiers récréotouristiques** :

- raccorder les sentiers aux pôles d'activités récréatives ainsi qu'à de nouveaux sites récréatifs afin de consolider les infrastructures existantes
- raccorder les sentiers locaux à des axes régionaux afin de maximiser l'utilisation du territoire public
- favoriser la création de sentiers en boucle
- favoriser le développement d'un réseau dense en évitant les dispersements et les dédoublements
- privilégier des sentiers dédiés pour éviter les conflits attribuables aux sentiers multifonctionnels
- assurer une pratique sécuritaire des activités de randonnée (balisage, raccordement à un poste d'accueil et autres)
- favoriser le développement des liens interrégionaux afin d'encourager l'économie touristique interrégionale
- considérer la présence des sites et des potentiels archéologiques sur le territoire public

Les membres de la Table régionale de concertation pourront définir d'autres règles de développement, s'il y a lieu, lors de la mise en œuvre du Plan d'action.

### 5.2.3.3 Étapes de développement

Le tableau ci-dessous présente les grandes étapes du développement envisagé pour les **sentiers récréotouristiques** sur le territoire public de la région de la Capitale-Nationale.

**TABLEAU 10**  
**ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT « SENTIER RÉCRÉOTOURISTIQUE »**

Étapes de développement	Activités
Élaboration du plan de développement du réseau de sentiers récréotouristiques.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser un portrait de la situation actuelle du réseau de sentiers récréotouristiques.</li><li>• Analyser le réseau actuel sur la base des principes et des règles de développement définis par la Table.</li><li>• Élaborer le plan de développement du réseau de sentiers récréotouristiques et le mettre en œuvre.</li></ul>

### 5.2.4 *Modalités spécifiques de développement des produits récréotouristiques autres que ceux identifiés en tant qu'enjeux régionaux*

Outre la villégiature privée, le camping aménagé et les sentiers récréotouristiques, plusieurs autres types de projets récréotouristiques peuvent être développés sur le territoire public (ex. : escalade, canot-camping, hébergement commercial ou communautaire, etc.).

Très variés, ces produits récréotouristiques sont cependant moins fréquents sur le territoire public et nécessitent généralement moins d'infrastructures. Il est difficile d'établir des principes de développement spécifiques pour chacun d'entre eux. Néanmoins, le développement de ces produits devrait être réalisé en s'appuyant sur les principes de développements généraux suivants :

- utiliser de façon optimale le territoire public, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement, des ressources naturelles, humaines et économiques
- consolider les produits ciblés comme enjeux récréotouristiques régionaux
- harmoniser ces produits récréotouristiques avec les autres utilisations afin d'éviter les conflits d'usage
- assurer la diversification et la qualité des produits récréotouristiques offerts sur le territoire public

#### 5.2.4.1 Règles de développement

Lorsqu'un projet sera déposé à la Table régionale de concertation, les membres définiront des règles de développement pour encadrer l'analyse du projet. Cette activité est prévue au Plan d'action (chapitre 6).

#### 5.2.4.2 Étapes de développement

Le tableau ci-dessous identifie les grandes étapes du développement envisagé pour les autres produits récréotouristiques sur le territoire public de la région de la Capitale-Nationale.

**TABLEAU 11**  
**ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PRODUITS RÉCRÉOTOURISTIQUES AUTRES**  
**QUE CEUX IDENTIFIÉS EN TANT QU'ENJEUX RÉGIONAUX**

Étapes de développement	Activités
Élaboration d'un cadre d'analyse.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir les règles de développement pour encadrer l'analyse d'un projet déposé à la Table régionale de concertation.</li><li>• Élaborer le cadre d'analyse du projet et le mettre en application.</li></ul>

## CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION

Le Plan d'action énonce les étapes de développement et les différentes activités qui vont permettre d'atteindre le résultat attendu pour chacun des enjeux régionaux. Il fixe l'échéancier de mise en œuvre de chacune de ces activités en fonction des priorités d'intervention de la Table régionale de concertation, et désigne les partenaires responsables de sa réalisation. De la même façon, il prévoit aussi les différentes activités qui baliseront la définition des orientations sur les abris sommaires (voir chapitre 2) et l'examen des différents projets ponctuels susceptibles d'être soumis à la Table régionale de concertation. Enfin, le Plan d'action inclut une étape d'évaluation des produits ciblés comme enjeux régionaux, qui sera réalisée en 2008.

Outil dynamique, le Plan d'action pourra si nécessaire être ajusté par la Table régionale de concertation afin de faciliter l'atteinte des résultats attendus. La mise en œuvre du Plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et celles des partenaires.

## PLAN D'ACTION : PRODUIT « VILLÉGIATURE PRIVÉE »

<b>Résultat attendu</b> : Avoir amélioré l'offre de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75 emplacements d'ici mars 2008.			
Étape de développement	Activité	Échéancier	Partenaire responsable
Définition des règles et des critères de développement	Définir, s'il y a lieu, des règles et des critères de développement applicables aux entités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les lacs de moins de 20 ha</li> <li>▪ les lacs fauniques</li> <li>▪ les tronçons de rivières</li> <li>▪ les territoires sans statut particulier</li> <li>▪ le secteur des lacs Long et Montauban</li> </ul>	En continu	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> : Table régionale de concertation



**PLAN D'ACTION : PRODUIT « VILLÉGIATURE PRIVÉE » (SUITE)**

<b>Résultat attendu</b> : Avoir amélioré l'offre de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75 emplacements d'ici mars 2008.					
Étape de développement	Activité	Échéancier			Partenaire responsable
		Zec Rivière-Blanche	Zec Batiscan-Neilson	Territoire public sans statut	
Réalisation des plans d'aménagement des lacs ou des rivières dans les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier	Déterminer le nombre d'emplacements sur la base de la méthode d'analyse faunique	Réalisé	Réalisé	En continu	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Faune Québec) <u>Collaborateur</u> : MRNF (Territoire), Zec
	Analyser l'accessibilité et la capacité géophysique des emplacements ainsi que leur cohabitation avec les unités territoriales adjacentes	Réalisé	Réalisé	En continu	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire), MRC <u>Collaborateurs</u> : MRNF (Forêt Québec), MDDEP
	Élaborer les plans d'aménagement des lacs ou des rivières à consolider ou à développer	Mars 2007	Mars 2007	En continu	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> : Table régionale de concertation
Mise en disponibilité des emplacements dans les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier	Réaliser les activités relatives à la mise en disponibilité des emplacements	Mars 2008	Mars 2008	Mars 2008	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire)

**PLAN D'ACTION : PRODUIT « VILLÉGIATURE PRIVÉE » (SUITE)**

**Résultat attendu :** Avoir amélioré l'offre de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75 emplacements d'ici mars 2008.

Étape de développement	Activité	Échéancier				Partenaire responsable
		Zec du Lac-au-Sable	Zec des Martres	Zec Buteux-Bas-Saguenay	Territoire public sans statut	
Réalisation des plans d'aménagement des lacs ou des rivières dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est	Déterminer le nombre d'emplacements sur la base de la méthode d'analyse faunique	Réalisé	Mai 2007	À déterminer avec Faune Québec	En continu	<u>Maître d'œuvre :</u> MRNF (Faune Québec) <u>Collaborateurs :</u> MRNF (Territoire), Zec
	Analyser l'accessibilité et la capacité géophysique des emplacements ainsi que leur cohabitation avec les unités territoriales adjacentes	Réalisé	Octobre 2007	À déterminer avec Faune Québec	En continu	<u>Maître d'œuvre :</u> MRNF (Territoire), MRC <u>Collaborateurs :</u> MRNF (Forêt Québec), MDDEP
	Élaborer les plans d'aménagement des lacs ou des rivières à consolider ou à développer	Novembre 2007	Novembre 2007	À déterminer avec Faune Québec	En continu	<u>Maître d'œuvre :</u> MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs :</u> Table régionale de concertation
Mise en disponibilité des emplacements dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est	Réaliser les activités relatives à la mise en disponibilité des emplacements	Mars 2008	Mars 2008	Mars 2008	Mars 2008	<u>Maître d'œuvre :</u> MRNF (Territoire)

**PLAN D'ACTION : PRODUIT « ABRI SOMMAIRE »**

**Résultat attendu :** Avoir défini les orientations sur les abris sommaires.

Étape de développement	Activité	Échéancier	Partenaire responsable
Positionnement sur les orientations relatives aux baux d'abris sommaires	Réaliser un portrait de la situation actuelle des abris sommaires	Janvier 2008	<u>Maître d'œuvre :</u> MRNF (Territoire)
	Prendre position sur les orientations relatives aux abris sommaires existants et à l'émission des nouveaux baux d'abris sommaires	Mars 2008	<u>Collaborateurs :</u> Table régionale de concertation

### PLAN D'ACTION : PRODUIT « CAMPING AMÉNAGÉ »

<b>Résultat attendu</b> : Avoir favorisé, d'ici mars 2008, le développement d'un réseau de camping aménagé qui respecte les règlements municipaux et provinciaux.			
Étape de développement	Activité	Échéancier	Partenaire responsable
Élaboration du plan de développement du réseau de camping aménagé	Réaliser un portrait de la situation actuelle du réseau de camping aménagé	Janvier 2008	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> : MRNF (Faune Québec), MRC
	Analyser le réseau actuel sur la base des principes et des règles de développement définis par la Table	Mars 2008	
	Élaborer le plan de développement du réseau de camping aménagé et le mettre en œuvre	Mars 2008	

**PLAN D'ACTION : PRODUIT « SENTIER RÉCRÉOTOURISTIQUE »**

<b>Résultat attendu</b> : Avoir favorisé le développement et la consolidation d'un réseau de sentiers récréotouristiques hiérarchisés d'ici mars 2008			
Étape de développement	Activité	Échéancier	Partenaire responsable
Élaboration du plan de développement du réseau de sentiers récréotouristiques	Réaliser un portrait de la situation actuelle du réseau de sentiers récréotouristiques	Janvier 2008	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> : MRC, Organismes régionaux
	Analyser le réseau actuel sur la base des principes et des règles de développement définis par la Table	Mars 2008	
	Élaborer le plan de développement du réseau de sentiers récréotouristiques et le mettre en œuvre	Mars 2008	

**PLAN D'ACTION : PRODUIT « RÉCRÉOTOURISTIQUE PONCTUEL »**

<b>Résultat attendu</b> : Aucun, car les produits récréotouristiques ponctuels ne constituent pas un enjeu récréotouristique régional.			
Étape de développement	Activité	Échéancier	Partenaire responsable
Élaboration d'un cadre d'analyse	Définir les règles de développement pour encadrer l'analyse d'un projet déposé à la Table de concertation régionale	Variable – selon les besoins	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> : Table régionale de concertation, MRC, Organismes régionaux
	Élaborer le cadre d'analyse du projet et le mettre en application		

PLAN D'ACTION : ÉVALUATION DES PRODUITS « ENJEUX RÉGIONAUX »

Étape de développement	Activité	Échéancier	Partenaire responsable
Évaluation des produits identifiés comme enjeux régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Villégiature privée</li> <li>▪ Camping aménagé</li> <li>▪ Sentier récréotouristique</li> </ul>	Déterminer les critères d'évaluation des produits	Juin 2008	<u>Maître d'œuvre</u> : MRNF (Territoire)
	Évaluer les produits	Décembre 2008	<u>Collaborateurs</u> : Table régionale de concertation





---

## Sommaire

### Introduction

En 2001, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a entrepris l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public — Section récréotourisme, pour la région administrative de la Capitale-Nationale. Cet outil de planification a été réalisé avec des partenaires, issus de ministères et de municipalités régionales de comté (MRC), réunis au sein d'une table régionale de concertation. Il a aussi fait l'objet d'une vaste consultation auprès d'organismes fauniques, environnementaux et récréatifs à chacune des grandes étapes de son élaboration : l'établissement du constat territorial, la détermination des enjeux d'utilisation du territoire et l'élaboration du concept et du scénario de développement ainsi que du plan d'action.

### Contexte régional

Le territoire public de la région de la Capitale-Nationale est très structuré et très utilisé. En effet, les parcs nationaux, les réserves écologiques, les réserves fauniques, les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs représentent 92 % de la superficie du territoire public régional. Le concept de développement est basé sur cette particularité et a amené la création de trois secteurs établis en fonction des modes de gestion. Ces secteurs sont la **conservation**, le **développement en partenariat** ainsi que le **développement et consolidation**.

Une orientation et une approche de développement spécifique sont attribuées à chacun de ces secteurs afin de guider le développement des produits récréotouristiques pour lesquels un résultat doit être atteint. La villégiature privée, le camping aménagé et les sentiers récréotouristiques sont les produits qui ont été reconnus comme enjeux régionaux par la Table régionale de concertation. Ainsi, le PRDTP vise les résultats attendus suivants :

- Avoir améliorer l'offre d'emplacements de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75 emplacements d'ici mars 2008.
- Avoir favoriser, d'ici mars 2008, le développement d'un réseau de camping aménagé qui respecte les règlements municipaux et provinciaux.
- Avoir favoriser le développement et la consolidation d'un réseau de sentiers récréotouristiques hiérarchisés d'ici mars 2008.

---

## Les orientations et les approches de développement

### ✓ Le secteur de conservation

Le secteur de conservation comprend les territoires à vocation de conservation, soit les parcs nationaux et les réserves écologiques. Le statut et la vocation même de ces territoires font qu'ils ne sont pas visés par le développement des produits prévus par le présent PRDTP. Tout développement est subordonné à la planification réalisée par les gestionnaires de ces territoires.

L'**orientation** de ce secteur est de « respecter la vocation de conservation des parcs nationaux et des réserves écologiques ainsi que les objectifs de conservation prévus dans les lois constitutives. »

### ✓ Le secteur de développement en partenariat

Le secteur de développement en partenariat comprend les territoires suivants : les réserves fauniques, les pourvoiries avec droits exclusifs, les terres publiques intramunicipales sous convention de gestion territoriale avec les MRC, la station touristique Duchesnay, la forêt d'enseignement et de recherche de Montmorency ainsi que le projet de parc régional des lacs Long et Montauban.

Ces territoires à statut particulier sont placés sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui délègue aux gestionnaires certaines responsabilités en matière de gestion du territoire ou de mise en valeur des ressources (Sépaq, MRC et Université Laval). Ainsi, tout projet de développement récréotouristique déposé par un promoteur autre que le délégataire dans ce secteur sera analysé par les gestionnaires concernés par les territoires visés.

L'**orientation** de ce secteur est de « soutenir le développement du territoire public en favorisant l'implantation de nouveaux projets récréotouristiques complémentaires, et en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes, en partenariat avec les gestionnaires des territoires concernés. »

Les projets récréotouristiques visés dans ce secteur sont ceux qui comportent des produits d'hébergement commercial et communautaire, des sentiers récréotouristiques ou tous autres produits liés à la pratique d'une activité récréative de plein air. Dans le cas précis du projet de parc régional des lacs Long et Montauban, actuellement en cours de réalisation, la villégiature privée pourrait s'ajouter aux produits mentionnés plus haut.

### ✓ Le secteur de développement et consolidation

Le secteur de développement et consolidation comprend les territoires des zecs et le territoire public sans statut particulier. Le MRNF a l'autorité sur ces territoires et la responsabilité de leur mise en valeur. Les partenaires concernés par les projets déposés seront consultés afin de respecter l'orientation définie pour ce secteur.

L'**orientation** de ce secteur est « d'optimiser l'utilisation du territoire public par la maximisation de l'utilisation des infrastructures existantes et du développement de nouvelles activités récréatives. »

---

Les projets visés sont ceux qui comportent des produits récréotouristiques de villégiature privée, d'hébergement commercial et communautaire, des sentiers récréotouristiques ou tous autres produits liés à la pratique d'une activité récréative de plein air.

### **Les axes de planification et les pôles d'activités récréatives**

Le PRDTP contient deux autres éléments de planification qui permettent de guider le développement des produits récréotouristiques sur le territoire public, soit les axes de planification et les pôles d'activités récréatives.

#### **Les axes de planification**

Le PRDTP comporte huit axes de planification des sentiers récréotouristiques. Ces axes ont pour rôle d'encourager la création de liens entre les pôles d'activités récréatives, les infrastructures existantes et futures, ou encore la ou les régions administratives avoisinantes. Ces liens correspondent à des sentiers récréotouristiques existants ou à différents types de sentiers qui devraient être planifiés pour créer les liens manquants. Une orientation est définie pour chacun de ces axes.

✓ **Axe du Saint-Laurent**

L'orientation retenue pour l'axe du Saint-Laurent consiste à le reconnaître comme axe principal sur lequel s'appuie le développement du réseau de sentiers de la région.

✓ **Axe de la réserve faunique de Portneuf et des lacs Long et Montauban**

L'orientation retenue pour cet axe est de le dédier à la motoneige et à la motoquad et de renforcer son utilisation en créant des liens avec les principales infrastructures récréatives situées à proximité, soit la réserve faunique de Portneuf et le projet de parc régional des lacs Long et Montauban. Cette orientation vise à encourager la clientèle touristique à explorer le territoire portneuvien et à maximiser ainsi les retombées économiques locales.

✓ **Axe Saint-Raymond**

L'orientation de développement retenue pour l'axe Saint-Raymond est de le dédier à la motoneige et à la motoquad afin de maximiser son utilisation par la diversification des sentiers de véhicule hors route. Elle vise également à maintenir un lien local entre l'axe Tourilli et celui de la réserve faunique de Portneuf et des lacs Long et Montauban.

✓ **Axe Tourilli**

L'orientation retenue pour l'axe Tourilli est de le dédier à la motoneige et à la motoquad et de maintenir un lien local entre l'axe du Saint-Laurent et celui de la réserve faunique des Laurentides, dans la partie ouest du territoire régional.

---

✓ **Axe de la réserve faunique des Laurentides**

L'orientation retenue pour l'axe de la réserve faunique des Laurentides est de le dédier à la motoneige et d'accroître son utilisation en créant des liens avec les principales infrastructures récréatives situées à proximité. Cette orientation vise à encourager la clientèle touristique à parcourir le territoire régional et, ce faisant, à maximiser les retombées économiques découlant de cette fréquentation.

✓ **Axe des Grands-Jardins**

L'orientation retenue pour l'axe des Grands-Jardins est de le dédier à la motoneige et au motoquad et de créer un lien local entre l'axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et celui de la réserve faunique des Laurentides, dans la partie est du territoire régional.

✓ **Axe Charlevoix**

L'orientation retenue pour l'axe Charlevoix est de le dédier à la randonnée pédestre, au vélo de montagne et au ski de fond afin que les randonneurs disposent d'un réseau permanent et sécuritaire.

✓ **Axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie**

L'orientation retenue pour l'axe des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est de le dédier à la motoneige et à la motoquad afin de maximiser son utilisation en favorisant la diversification des sentiers de véhicule hors route.

### **Les pôles d'activités récréatives**

Le PRDTP retient neuf pôles d'activités récréatives sur le territoire public et leur rôle est reconnu dans la dynamique récréotouristique régionale. Ils sont constitués d'une densité et d'une variété d'infrastructures d'hébergement et d'activités récréatives. Ce sont des destinations touristiques.

Bien que ces pôles influencent le développement de l'hébergement et des activités récréatives de plein air, aucune orientation de développement ne leur est attribuée. Leur reconnaissance dans le PRDTP vise à faciliter la structuration des équipements récréatifs sur le territoire public.

Les neuf pôles d'activités récréatives sur le territoire public sont les suivants :

- ✓ **Lacs Long et Montauban**
- ✓ **Réserve faunique de Portneuf**
- ✓ **Station touristique Duchesnay**
- ✓ **Jacques-Cartier – Forêt Montmorency**
- ✓ **Réserve faunique des Laurentides**
- ✓ **Sault-au-Cochon – Massif de la Petite-Rivière-Saint-François**
- ✓ **Grands-Jardins**
- ✓ **Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie**
- ✓ **Mont Grand-Fonds – Palissades**

---

## Étapes de développement

Les modalités de développement précisées dans le PRDTP serviront de balises pour le développement des trois principaux produits récréotouristiques sur le territoire public, soit la villégiature privée, le camping aménagé et les sentiers récréotouristiques. Les étapes de développement à mettre en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus de ces trois produits récréotouristiques y sont également précisées.

### ✓ **La villégiature privée**

- Définir, s'il y a lieu, des règles et des critères de développement supplémentaires, nécessaires à la réalisation des plans d'aménagement des lacs ou des rivières.
- Réaliser des plans d'aménagement des lacs ou des rivières dans les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.
- Mettre en disponibilité des emplacements dans les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

### ✓ **Le camping aménagé**

- Élaborer un plan de développement du réseau de camping aménagé.

### ✓ **Les sentiers récréotouristiques**

- Élaborer un plan de développement du réseau de sentiers récréotouristiques.



---

## Annexe

---





---

## Annexe 1 : Liste des membres de la Table régionale de concertation

Organismes	Membres
Municipalité régionale de comté de Charlevoix	M. Stéphane Chainé
Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est	M. Denis Dufour
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré	M <sup>me</sup> Chantale Richard
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier	M. Claude Langlois
Municipalité régionale de comté de Portneuf	M. Patrice Gagnon
Communauté métropolitaine de Québec	M. Claude Hallé
Ministère de la Culture et des Communications	M. Gilles Samson
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Territoire)	M <sup>me</sup> Patricia Munoz M. Guy Bouchard
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Faune Québec)	M. Roger Morin
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Forêt Québec)	M. Gilles Trudel
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	M. Pierre Bellefleur
Organisme invité	Représentant
Ministère des Transports du Québec	M. André Savard

## Annexe 2 : Enjeux régionaux

PRODUITS	Caractéristiques mesurables du produit	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	GAINS		
				Environnementaux	Économiques	Sociaux
<p>Emplacements de villégiature privée</p> <p><b>Résultat attendu :</b></p> <p>Avoir amélioré l'offre de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75 emplacements d'ici mars 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplacements attribués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisateur bénéficiera d'une mise en valeur du paysage</li> <li>• L'utilisateur bénéficiera d'une résidence en milieu naturel public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplacements ayant bénéficié d'une préservation visuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les composantes visuelles du paysage seront mieux préservées</li> <li>• Les habitats fauniques et floristiques seront mieux préservés</li> <li>• Les rives, le littoral, la plaine inondable et le milieu humide seront mieux préservés</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisateur encouragera l'économie locale et régionale</li> <li>• L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à la villégiature privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois directs</li> <li>• Chiffres d'affaires</li> <li>• Variation du revenu en taxation</li> <li>• Variation du revenu des zecs</li> <li>• Capital investi par la valeur déclarée des demandes de permis de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des emplois directs seront créés</li> <li>• L'achalandage des entreprises d'hébergement et de restauration augmentera</li> <li>• L'achat de biens et services augmentera</li> </ul>		

## Annexe 2 : Enjeux régionaux (suite)

PRODUITS	Caractéristiques mesurables du produit	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	GAINS		
				Environnementaux	Économique	Sociaux
<p>Emplacement de villégiature privée (suite)</p> <p><b>Résultat attendu :</b></p> <p>Avoir amélioré l'offre d'emplacements de villégiature privée par l'application de critères de développement particuliers à la région qui permettent la mise en disponibilité d'environ 75 emplacements d'ici mars 2008</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une présence humaine accrue se traduira par une meilleure surveillance de l'utilisation du territoire</li> <li>• L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à la villégiature</li> <li>• L'utilisateur utilisera un emplacement de villégiature avec droits</li> <li>• L'accès au territoire public sera accru</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plaintes</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usages cohabiteront bien</li> <li>• Les valeurs culturelles reliées à la nature, qui sont des éléments constitutifs dans l'identité des Québécoises et des Québécois, seront maintenues</li> <li>• Les sites et potentiels archéologiques du patrimoine collectif seront préservés</li> <li>• Le braconnage, la coupe de bois illégale, le nombre d'occupants sans droits (OSD) et de contrevenants aux normes environnementales diminueront</li> </ul>
<p>Camping aménagé</p> <p><b>Résultat attendu :</b></p> <p>Avoir favorisé, d'ici mars 2008, le développement d'un réseau de camping aménagé qui respecte les règlements municipaux et provinciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de terrains</li> <li>• Nombre d'emplacements par terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisateur bénéficiera d'une mise en valeur du paysage.</li> <li>• L'utilisateur bénéficiera d'un espace de camping aménagé en milieu naturel public.</li> <li>• Les utilisateurs seront regroupés sur des emplacements appropriés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des sites ayant bénéficié d'une préservation visuelle</li> <li>• Nombre de sites non reconnus</li> <li>• Nombre de sites reconnus ne respectant pas les normes environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les composantes visuelles du paysage seront mieux préservées</li> <li>• Les habitats fauniques et floristiques seront mieux préservés</li> <li>• Les rives, le littoral, la plaine inondable et le milieu humide seront mieux préservés</li> </ul>		

## Annexe 2 : Enjeux régionaux (suite)

PRODUITS	Caractéristiques mesurables du produit	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	GAINS		
				Environnementaux	Économiques	Sociaux
<p>Camping aménagé (suite)</p> <p><b>Résultat attendu :</b></p> <p>Avoir favorisé, d'ici mars 2008, le développement d'un réseau de camping aménagé qui respecte les règlements municipaux et provinciaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisateur encouragera l'économie locale et régionale</li> <li>L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires au camping</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chiffres d'affaires</li> <li>Variation du revenu en taxation</li> <li>Variation du revenu des zecs</li> <li>Taux de fréquentation</li> <li>Provenance des utilisateurs</li> <li>Nombre d'emploi direct</li> <li>Capital investi</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Des emplois directs seront créés</li> <li>L'achalandage des entreprises d'hébergement et de restauration augmentera</li> <li>L'achat de biens et services augmentera</li> <li>L'investissement en capital augmentera afin d'améliorer les infrastructures existantes et en créer d'autres dans les MRC et les zecs</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisateur utilisera des campings reconnus</li> <li>L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires au camping</li> <li>L'accès au territoire public sera accrue par la possibilité d'alternance d'occupation</li> <li>Une présence humaine accrue se traduira par une meilleure surveillance du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de fréquentation</li> <li>Taux d'alternance</li> <li>Nombre de plaintes</li> <li>Provenance des utilisateurs</li> <li>Nombre d'activités complémentaires (diversité)</li> <li>Taux d'attente (liste d'attente des zecs)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Les usages cohabiteront bien</li> <li>Les valeurs culturelles, qui sont des éléments constitutifs de l'identité des Québécoises et des Québécois, seront maintenues</li> <li>Les sites et potentiels archéologiques du patrimoine collectif seront préservés</li> <li>L'équité et la justice dans l'accès au territoire public seront accrues</li> <li>Le braconnage, la coupe de bois illégale, le nombre d'occupants sans droits (OSD) et de contrevenants aux normes environnementales diminueront</li> </ul>

## Annexe 2 : Enjeux régionaux (suite)

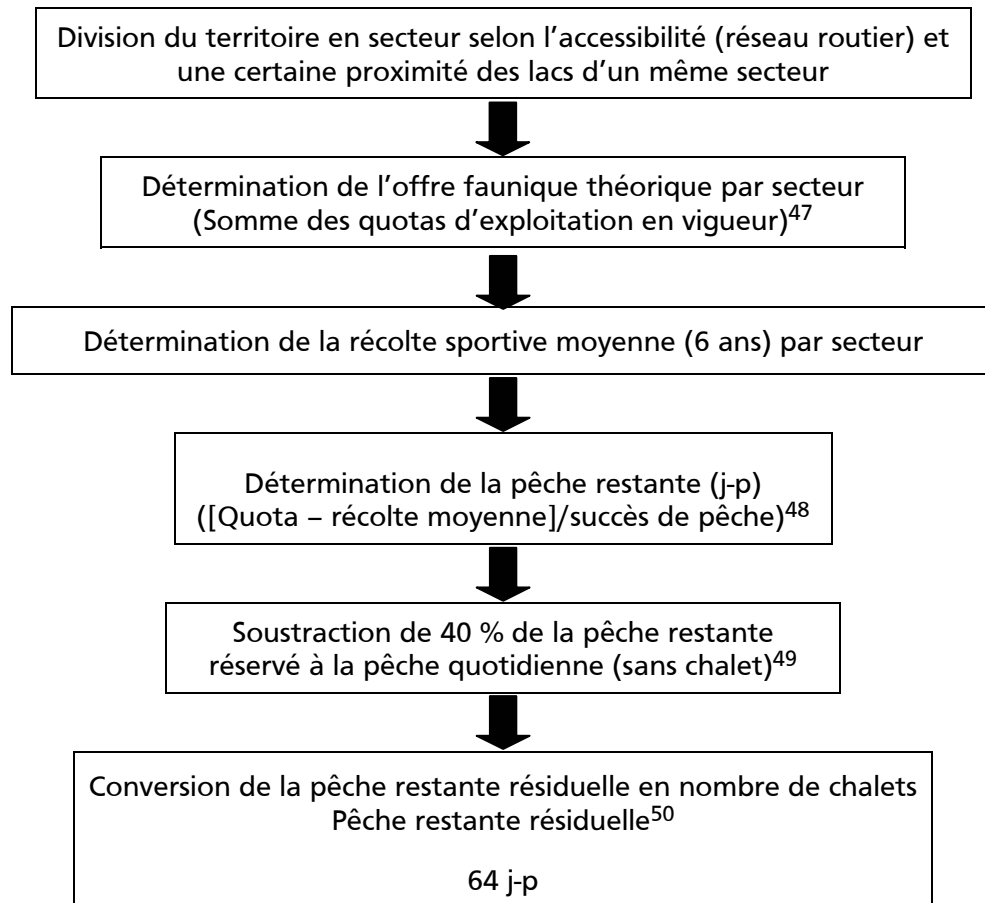
PRODUITS	Caractéristiques mesurables du produit	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	GAINS		
				Environnementaux	Économiques	Sociaux
<p>Sentier récréotouristique</p> <p><b>Résultat attendu :</b></p> <p>Avoir favorisé le développement et la consolidation d'un réseau de sentiers récréotouristiques hiérarchisés d'ici mars 2008.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Densité à l'intérieur d'un corridor (km/km<sup>2</sup>)</li> <li>Km de sentiers dédiés et reconnus</li> <li>Km de sentiers hiérarchisés</li> <li>Nombre de nouveaux sites accessibles</li> <li>Longueur moyenne</li> <li>Nombre de pôles reliés</li> <li>Nombre de connexions interrégionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisateur bénéficiera d'une mise en valeur du paysage</li> <li>L'utilisateur bénéficiera de corridors de randonnée en milieu naturel public</li> <li>L'utilisateur ne circulera pas hors des sentiers reconnus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sentiers hors sentiers</li> <li>Nombre de sentiers ayant bénéficié d'une préservation visuelle</li> <li>Provenance des utilisateurs</li> <li>Taux de fréquentation</li> <li>Nombre d'emploi direct</li> <li>Chiffres d'affaires</li> <li>Capital investi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les composantes visuelles du paysage seront mieux préservées</li> <li>Les habitats fauniques et floristiques seront mieux préservés</li> <li>Les rives, le littoral, la plaine inondable et le milieu humide seront mieux préservés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des emplois directs seront créés</li> <li>L'achalandage des entreprises d'hébergement et de restauration augmentera</li> <li>L'achat de biens et services augmentera</li> <li>L'investissement en capital augmentera afin d'améliorer les infrastructures existantes et en créer d'autres</li> </ul>	

## Annexe 2 : Enjeux régionaux (suite)

PRODUITS	Caractéristiques mesurables du produit	EFFETS DE L'UTILISATION DU PRODUIT	Caractéristiques mesurables de l'utilisation	GAINS		
				Environnementaux	Économiques	Sociaux
<p>Sentier récréotouristique (suite)</p> <p><b>Résultat attendu :</b></p> <p>Avoir favorisé le développement et la consolidation d'un réseau de sentiers récréotouristiques hiérarchisés d'ici mars 2008</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisateur circulera sur des sentiers reconnus</li> <li>• La possibilité d'accès au territoire public sera accrue</li> <li>• L'utilisateur aura accès à de nouveaux sites</li> <li>• L'utilisateur circulera de façon sécuritaire</li> <li>• L'utilisateur pratiquera des activités complémentaires à l'utilisation des sentiers</li> <li>• Une présence humaine accrue se traduira par une meilleure surveillance du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de fréquentation</li> <li>• Type de clientèle</li> <li>• Nombre de plaintes</li> <li>• Provenance des utilisateurs</li> <li>• Accessibilité à de nouveaux sites</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usages cohabiteront bien.</li> <li>• Les valeurs culturelles reliées à la nature, qui sont des éléments constitutifs de l'identité des Québécoises et des Québécois, seront maintenues</li> <li>• Des sentiers hiérarchisés et dédiés seront reconnus par les intervenants régionaux</li> <li>• La sécurité physique des utilisateurs sera accrue</li> <li>• Le braconnage, la coupe de bois illégale, le nombre d'occupants sans droits (OSD) et de contrevenants aux normes environnementales diminueront</li> </ul>

---

### Annexe 3 : Méthode d'analyse faunique pour déterminer le nombre d'emplacements de villégiature privée dans le respect du potentiel de pêche<sup>46</sup>



<sup>46</sup> MRNF, Faune Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale.

<sup>47</sup> Quota : récolte maximale permise sur un plan d'eau (s'exprime en poissons ou en kilogrammes).

<sup>48</sup> Succès de pêche : nombre de poissons capturés par unité d'effort de pêche.

<sup>49</sup> La Table de concertation régionale a convenu de retenir 40 % de la pêche restante réservé à la pêche quotidienne même si l'entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public propose 60 %.

<sup>50</sup> Faune Québec détermine qu'un chalet génère en moyenne 64 jours-pêcheurs (j-p) dans la région de la Capitale-Nationale.

#### Annexe 4 : Exemple d'un regroupement de lacs pour le calcul du potentiel de développement de villégiature privée en fonction du potentiel de pêche

Lacs du secteur	Récolte	Effort	Succès	Quota	Pêche restante	
					Poissons	J-P
Passes (des)	3 861	1 217	3,2	5 000	1 139	355,9
Docteur Brown (du)	77	19	4,2	750	673	160,2
Bouvet	3	4	1	500	497	497,0
Nemo	398	50	8	300	-98	-12,3
Cornuti	236	93	2,5	400	164	65,6
Peso	0	0	0	0	0	0
Montplaisir	718	223	3,2	600	-118	-36,9
Minnie	199	48	4,2	250	51	12,1
Swayne	157	57	2,8	200	43	15,4
Seaton	507	135	3,7	500	-7	-1,9
Romulus	132	43	3,1	200	68	21,9
<b>TOTAL</b>	<b>6 288</b>	<b>1 889</b>	<b>35,9</b>	<b>8 700</b>	<b>2 412</b>	<b>1 077</b>

#### Exemple

Si l'on considère une pêche restante de 1 077 j-p, qu'on en retire 40 % pour conserver une offre faunique pour la pêche quotidienne, on obtient une pêche restante résiduelle de 646 j-p.

Supposant que l'effort de pêche moyen est de 64 j-p/chalet annuellement, on obtient donc un potentiel de développement de 10 nouveaux emplacements de villégiature privée.



---

## Liste des acronymes

ATR	Association touristique régionale
BGR	Base géographique régionale
CDCQ	Conseil de développement du camping au Québec
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure
FPQ	Fédération des pourvoyeurs du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quads
GDF	Gestion des droits fonciers
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OSD	Occupant sans droit
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
RDE	Registre du domaine de l'État
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
TNO	Territoire non organisé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.  La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995.  La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNF sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections : récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNF. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

## Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recoupent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.
Volet	Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.	La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.



---

## Bibliographie

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING AU QUÉBEC (CDCQ), *Guide du camping*, 2002, [en ligne], adresse URL : [www.campingquebec.com](http://www.campingquebec.com), consulté le 13 octobre 2004.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC. *Entente cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale 2001 2006*, [en ligne], adresse URL : [www.crcdq.org/documents/document.html](http://www.crcdq.org/documents/document.html), consulté le 7 octobre 2004.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK, *Guide des parcours canotable du Québec, Tome II Nord du fleuve St-Laurent excluant le bassin de l'Outaouais*, 2001.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Bulletin statistique régional de la Capitale-Nationale, La population, sept. 2004, [en ligne], adresse URL : [www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/03capitale\\_nationale.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/03capitale_nationale.pdf), consulté le 6 octobre 2004.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, *Répertoire des municipalités*, dernière mise à jour le 4 février 2003, [en ligne], adresse URL : [www.mam.gouv.qc.ca/accueil.asp](http://www.mam.gouv.qc.ca/accueil.asp), consulté le 21 février 2003.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, *Sommaire du rôle d'évaluation*, 2003.

MINISTÈRE DES RÉGIONS, *Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale 2001-2006 entre le Gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement de la région*, novembre 2001.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, 1994.

MRC DE CHARLEVOIX-EST, Règlement de contrôle intérimaire concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, numéro 122-04-02.

OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE QUÉBEC, *Plan de développement Marketing 2003-2007*, 2002.

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, *Faits saillants du Tourisme*, Édition 2003.

PLURAM, *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du QUAD au Québec*, juillet 1996.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Capitale-Nationale*, avril 2002.

---

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Entente entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation huronne-wendat concernant la pratique des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales*, [en ligne], adresse URL :

[www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/entente/huron\\_wen\\_entente\\_2002.htm](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/entente/huron_wen_entente_2002.htm), consulté le 7 mars 2003.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, Profil des participants et impact économique en 1999*, [en ligne], adresse URL :

[www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/activite.htm#retombees](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/activite.htm#retombees), consulté le 18 mars 2003.

TOURISME QUÉBEC, *Statistiques touristiques, Le tourisme au Québec, Bilan 2002 et résultats préliminaires 2003*, octobre 2003.

TOURISME QUÉBEC, *Estimation interne basée sur des données de l'Enquête sur la population active ainsi que de l'étude nommée : Indicateurs nationaux du tourisme*, 2002.

TOURISME QUÉBEC, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, 2000.

TOURISME QUÉBEC, *Plan d'action, Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*, 1999.

TOURISME QUÉBEC, *Statistique touristique, Le tourisme au Québec en bref – 2002*, 2002.

TOURISME QUÉBEC, *Statistiques touristiques, l'hôtellerie au Québec en bref - 2001*.

TOURISME QUÉBEC, *Hébergement Québec 2001*.

TOURISME QUÉBEC, *Le bulletin touristique, Fréquentation quotidienne des établissements hôteliers au Québec*, [en ligne], adresse URL :

[www.bonjourquebec.com/mto/publications/bulletins\\_info/bulletin/heb\\_frequentation.asp](http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/bulletins_info/bulletin/heb_frequentation.asp), consulté le 10 novembre 2004.

TOURISME QUÉBEC, *Le tourisme au cœur du dynamisme de la Capitale-Nationale*, [en ligne], adresse URL : [www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan\\_cap.pdf](http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/plan_cap.pdf) - taille 289.7K, consulté le 24 avril 2003.

TOURISME QUÉBEC, *Nature et tourisme l'écotourisme au Québec en 2002*, octobre 2002, [en ligne], adresse URL :

[www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/publications/pdf/etudes/eco\\_QC02rapport.pdf](http://www.tourisme.gouv.qc.ca/mto/publications/pdf/etudes/eco_QC02rapport.pdf), consulté le 14 mars 2003.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS, *Étude des retombées économiques directes associées à la pratique de la motoneige dans Charlevoix et à la création du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie*, juin 2002.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS, *La randonnée pédestre au Québec, Rapport final*, mars 2001.